

Auteur ou collectivité : Dutreuil de Rhins, Jules-Léon

Auteur : Dutreuil de Rhins, Jules-Léon (1846-1894)

Titre : Le Congo français, avec une esquisse de l'Ouest africain et les portraits de Brazza et de Makoko

Adresse : Paris : E. Dentu, 1885

Collation : 1 vol. (64 p.-[3] f. de pl.) ; 24 cm

Cote : CNAM-BIB 8 Te 25

Sujet(s) : Congo (République) -- Descriptions et voyages

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8TE25>



La reproduction de tout ou partie des documents pour un usage personnel ou d'enseignement est autorisée, à condition que la mention complète de la source (*Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*) soit indiquée clairement. Toutes les utilisations à d'autres fins, notamment commerciales, sont soumises à autorisation, et/ou au règlement d'un droit de reproduction.

You may make digital or hard copies of this document for personal or classroom use, as long as the copies indicate *Conservatoire national des arts et métiers, Conservatoire numérique http://cnum.cnam.fr*. You may assemble and distribute links that point to other CNUM documents. Please do not republish these PDFs, or post them on other servers, or redistribute them to lists, without first getting explicit permission from CNUM.

8 fe 35 ser. 6° 330

LE CONGO FRANÇAIS



PARIS
IMPRIMERIE DE G. BALITOUT ET C[°]
rue Baillif, 7.

LE
CONGO FRANÇAIS

PAR

J. L. DUTREUIL DE RHINS

AVEC

UNE ESQUISSE DE L'OUEST AFRICAIN
ET LES PORTRAITS DE BRAZZA ET DE MAKOKO



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 15-17-19, GALERIE D'ORLÉANS
—
JANVIER 1885





MAKOKO

A BRAZZA

A LA MISSION DE L'OUEST AFRICAIN



J. L. DUTREUIL DE RHINS

LE CONGO FRANÇAIS

1. Considérations générales. — II. L'Ouest africain; premiers voyages de Stanley et Brazza. — III. Principaux intérêts en jeu en 1882. — IV. De 1883 à 1885; action du Portugal et de l'Angleterre. — V. Action de l'Association internationale belge. — VI. Action de la France et de l'Allemagne. — VII. Conférence de Berlin. — VIII. Occupations futures et question du Niger. — IX. Question du Congo. — X. Conditions d'avenir du Congo français.
-

I

Sans avoir la prétention de traiter comme il conviendrait une des questions les plus compliquées de la politique coloniale, j'ai pensé qu'à l'occasion de la Conférence de Berlin, dont les décisions devront être soumises au Parlement, j'avais le devoir de rappeler l'attention sur l'origine de cette question, le rôle de la France dans l'Ouest africain, les travaux de ses pionniers, les résultats obtenus et à obtenir en Afrique et à Berlin, et de contribuer peut-être ainsi aux nobles efforts de nos compatriotes pour doter pacifiquement et économiquement la France d'un nouveau domaine.

Ce devoir, je vais essayer de le remplir, non en représentant de Brazza, mais en voyageur témoin de son entreprise, témoin qui a tenu à réserver sa complète indépendance, et dont la parole n'engage absolument que lui-même.

On a dit bien des choses à propos de la Conférence internationale de Berlin. Ainsi, on a voulu voir dans le Congo une pièce sur l'échiquier de la politique générale, pièce qu'on sacrifierait pour obtenir, par exemple, plus de liberté d'action en Extrême-Orient, suivant les uns ; des avantages en Égypte, suivant les autres, etc., toutes suppositions inspirées par des intérêts particuliers.

Il semble cependant rationnel de penser que les Puissances européennes trouveront en Extrême-Orient même, après une guerre ou un traité franco-chinois, des compensations ou des avantages bien plus importants que ne le seraient quelques concessions d'un rapport fort incertain dans l'Afrique occidentale.

Quant à l'Égypte et aux territoires bordant le long canal interocéanique, passage international s'il en fût, compris entre Port-Saïd et Aden, — je ne le pense pas d'hier, l'ayant écrit en sortant de la citadelle du Caire, après la comédie de Tel el Kébir, — leur situation géographique en a fait des territoires qui doivent former des États autonomes dont la neutralité serait garantie par toutes les Puissances.

Vouloir neutraliser partout c'est ne rien neutraliser ; mais, en Égypte, c'est assurément bien le cas d'essayer ce régime.

La question d'Égypte étant une question européenne, internationale par excellence, nous n'avons pas à offrir ici à l'Angleterre de compensation pour le compte de toute l'Europe ; nous avons d'autant moins à en offrir que le nouveau régime à appliquer à ce pays, où nous avons de si grands intérêts, exigera lui-même d'autres sacrifices de notre part.

On a attribué aussi à la Conférence de Berlin l'intention de mettre un frein au chauvinisme égoïste, intolérant qui empêche les Anglais de voir dans le monde d'autres droits que les leurs.

Mais un groupement des puissances continentales, en vue de s'opposer aux empiétements de l'Angleterre, ne lui

en imposera que le jour où, le drapeau français flottant sur Metz et Strasbourg, la France pourrait sans honte lier sa politique à celle de l'Allemagne. Sans la possibilité de cette alliance maritime et coloniale, toutes les démonstrations diplomatiques paraîtront dépourvues de sanction à l'Angleterre.

L'Europe a trop à réclamer à l'Angleterre.

La France a besoin d'une toute autre frontière orientale pour servir sans danger les intérêts de l'Europe.

L'Afrique occidentale ne peut entrer pour rien dans de telles combinaisons.

Profitant d'un moment où la France et l'Angleterre sont passablement occupées par de grandes expéditions lointaines, l'Allemagne a saisi une excellente occasion de planter son drapeau sur quelques territoires plus ou moins libres de toute occupation étrangère. Des actes de ce genre peuvent être l'origine d'une colonie ; ils n'en sont pas la base, le fondement. Quoi qu'on dise ou écrive de l'autre côté du Rhin, s'il ne faut que des hommes ou des capitaux pour occuper un territoire, il faut une administration, des forces de terre et de mer, etc., pour faire de ce territoire une colonie, pour la garder, la défendre,— et toutes les déclarations de neutralisation appliquées à des contrées qui, par la situation et les intérêts, ne sont pas analogues à l'Egypte ou au Centre-Amérique, ne sont bonnes qu'à donner des illusions au public dont on compromet l'existence ou la fortune en le lançant dans des entreprises sans lendemain.

Il faut encore, pour avoir un empire colonial, posséder une administration spéciale en rapport avec ce but, et parfaitement homogène dans ses rouages coloniaux et métropolitains. Ce ministère spécial des colonies, qui existe en Angleterre et que nous aurons encore bien de la peine à avoir en France, ne verra heureusement pas le jour de sitôt en Allemagne, où l'on refuse au chancelier le traitement d'un secrétaire.

M. de Bismarck ne partage certainement pas les illusions du public, un peu le même partout, qui, en Allemagne

comme en France, doit fermer la bouche aux hommes prudents, s'engouer pour les nouveautés les plus folles sans se rendre compte des difficultés d'exécution et, à *fortiori*, sans envisager les échecs possibles. M. de Bismarck doit savoir que le commerce anglais, concurrent plus redoutable que le nôtre, poussera toujours son gouvernement à ne laisser aux autres que des os à ronger. N'étant pas de force à obtenir mieux de l'Angleterre, fixé sur la valeur des neutralisations,— plus ou moins inapplicables d'ailleurs en certains pays,— M. de Bismarck tente vers la France un rapprochement qui marque un sentiment plus vrai des choses coloniales que ne l'indiquent ses discours aux faiseurs d'affaires ou au Parlement. Peut-être se flatte-t-il d'obtenir au moins notre concours sur un terrain assez restreint, et de se tailler ainsi une colonie au Congo en utilisant la fameuse *Société royale internationale belge*, dont l'étiquette cosmopolite n'a jamais trompé l'Angleterre.

De cet examen, que je ne prolongerai pas, il me semble résulter que le Congo, pas plus que le Niger, n'est une sorte d'enjeu dans la politique générale; que la paix de l'Europe ne repose pas sur le règlement des affaires de l'Afrique occidentale; et que ces affaires, si la Conférence n'avorte pas en fait, ne peuvent être réglées *qu'à l'amiable* entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre. Il n'y a pas place dans ces régions pour un nouvel État; ce nouvel État deviendrait vite anglais, en dépit des neutralisations ou internationalisations.

Quoi qu'il en soit, ces considérations générales indiquent suffisamment l'importance de la question du Congo, la principale des questions abordées ouvertement à la Conférence, où l'on a dû envisager l'éventualité du partage de toute l'Afrique.

II

Avant d'exposer les faits qui ont donné naissance à la question de l'Ouest africain ou du Congo, il est bon d'examiner le champ même de l'action (4). (Voir la carte qui accompagne cette brochure.)

Si l'Angleterre n'a pas fourni autant de voyageurs africains que d'autres nations européennes, il faut du moins reconnaître qu'elle a donné naissance aux deux hommes dont les voyages ont le plus contribué à dévoiler l'Afrique équatoriale. C'est à Caméron (1873) et à Stanley (1875) que la géographie moderne doit la plus grande partie des indications qui ont remplacé les immenses taches blanches des cartes d'Afrique entre les grands lacs et l'embouchure du Congo. Parler du Congo, c'est parler de Stanley, qui, s'étant borné, dans une rapide descente, à reconnaître le grand fleuve, sans prendre le temps d'en étudier le bassin, s'est jeté légèrement dans une de ces entreprises politico-commerciales pour lesquelles il a montré assez peu d'aptitudes.

En même temps que Stanley, reporter du *New-York Herald* et du *Daily Telegraph*, descendait le Congo, Brazza, secondé par Marche et Ballay, faisait, aux frais du Ministère de la marine et de quelques sociétés françaises, l'exploration de l'Ogôoué, celle du haut Alima, affluent navi-

(1) Je me borne ici aux données essentielles, renvoyant pour plus de détails aux brochures suivantes, que celle-ci résume et complète jusqu'à ce jour :

Bulletin de la Société de géographie de Paris, février et juillet 1879 (Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain). Comptrendu des séances de cette Société, n° 13, de 1882.

Mission de Brazza, par Dutreuil de Rhins. 1884. (Imprimerie Gouyouilhou, 44, rue Guirande, Bordeaux.)

La Question du Congo et l'Association internationale, par Georges Villain. 1884. (Challamel, éditeur, 5, rue Jacob, Paris.)

Rapport à la commission du budget, par M. Antonin Dubost, député (n° 2897, annexe au procès-verbal de la séance du 24 juin 1884.)

gable du Congo, et poussait ses reconnaissances jusqu'à la Licona, autre affluent du Congo.

A cette époque, qui ne remonte pas bien loin,— 1879 — ce que nous appelons aujourd'hui notre *Ouest africain* n'était donc connu que dans ses grandes lignes, formant les côtés d'un triangle aussi étendu que la France : l'Alima et l'Ogôoué, le Congo, et une étroite zone maritime que le commerce étranger n'a pas encore franchie.

C'est que le commerçant et ses convois ne peuvent suivre partout dans sa marche l'explorateur isolé ; c'est qu'il faut au commerce des voies sûres, facilement praticables et des moyens de transport peu coûteux pour lui laisser un bénéfice.

Or, les premières explorations de Stanley et de Brazza avaient démontré que ni le Congo ni l'Ogôoué ne répondent à ce besoin.

Appréciant l'inconnu par le connu on pouvait se représenter ainsi l'Ouest africain :

Une zone maritime peu profonde, basse, plus ou moins marécageuse ; une zone parallèle de terrasses, massif aussi accidenté que l'Auvergne, formant l'assise de la troisième zone ou plateau central de l'Afrique, sorte de cuvette sil-lonnée par le Congo et ses affluents ; le tout couvert de forêts vierges impraticables. Population primitive, fétichiste, peu dense, appartenant à diverses races et tribus, sans lien politique, habitant des cases de bois et de feuillage, vivant de manioc, bananes, poules, gibier ; ignorant les richesses naturelles du pays ou les exploitant à peine, à cause du manque de voies de communication et de sécurité. Parmi les produits pouvant alimenter le commerce avec l'étranger figurent : l'huile de palme, la gomme, le caoutchouc, l'ivoire, les essences forestières et quelques métaux, dont les seuls exploités sont le fer et le cuivre. La culture du tabac et de la canne à sucre peut être largement développée ; il est douteux que celle du coton et du café puisse l'être partout et qu'elle donne de bons résultats. L'ivoire est un produit dont la valeur baisserait rapidement et qui

d'ailleurs serait assez vite épuisé s'il existait une voie commerciale facile. Quant aux autres produits, ils ne sont pas d'une assez grande valeur pour supporter des frais de transport élevés, tels que ceux d'un chemin de fer.

D'autre part, il ne faut pas oublier que les résultats de l'activité du Blanc dans des pays tempérés, les Etats-Unis par exemple, seraient un très-mauvais criterium de ses tentatives d'établissement, de ses essais d'agriculture, de ses travaux manuels de tout genre dans les pays plus ou moins malsains compris entre les tropiques.

Sans doute il y a de l'avenir dans la pénétration, la colonisation de l'Afrique équatoriale, mais c'est à la condition de ne pas se laisser entraîner par des charlatans ou des fous dans des entreprises dont l'insuccès découragerait, dégoûterait les mieux disposés; c'est à la condition de proportionner, d'équilibrer les moyens avec le but et de tenir compte du temps.

La science demandait de nombreux renseignements sur l'Ouest africain et le bassin central du Congo; le commerce devait en profiter pour mieux établir ses calculs et engager des relations avec l'Afrique centrale. Mais comment traverser rapidement, sûrement, économiquement la zone des terrasses qui la sépare de la côte? Tel était le grand problème.

Le Congo, navigable de son embouchure à Vivi, est encombré de rapides et de cataractes entre ce point et Brazzaville. Avec les moyens dont on dispose aujourd'hui, on n'arrive pas à transporter quatre-vingts tonnes par an; par la voie de l'Ogôoué, on est parvenu à en transporter deux cents, ce qui est tout à fait insuffisant pour une voie commerciale. En 1879, on était loin de ces chiffres, qui, toutefois, ne peuvent guère être dépassés sans qu'on entreprenne des travaux excessivement coûteux et hors de proportion avec le bénéfice encore hypothétique du commerce de l'Afrique équatoriale.

Que faire donc, sinon rechercher encore à l'intérieur de notre triangle, au sud ou au nord, une voie plus convenable à tous les points de vue, ou un territoire se prêtant

mieux à l'établissement de cette voie sans dépenses exagérées? Le Congo et l'Ogôoué pouvaient au moins être utilisés par des missions d'exploration.

Ainsi envisageait-on très-sagement cette question, en France et en Belgique, au commencement de 1879, c'est-à-dire trois ans après la création, à Bruxelles, de l'Association internationale africaine, lorsque le retour de Stanley vint apporter un premier changement dans les dispositions et les vues de la France et de l'Association internationale.

On se rappelle que cette Association, fondée sous les auspices du roi des Belges, composée de comités nationaux et d'un comité de direction présidé par le roi, avait pour but nettement déclaré : *l'exploration scientifique de l'Afrique centrale et l'abolition de l'esclavage.*

Dans ce but, elle devait établir, entre l'embouchure du Congo et Zanzibar, un certain nombre de stations scientifiques et hospitalières qui faciliteraient le mouvement des explorations et constituerait les nouveaux centres de civilisation.

Toutefois, à l'époque dont je parle, les comités nationaux mouraient d'inanition ou, empruntant leurs maigres ressources à leurs gouvernements respectifs, se détachaient en fait de l'Association internationale, réduite ainsi au comité belge soutenu principalement par la cassette du roi Léopold II. On peut donc dire qu'à partir de ce moment, l'Association, improprement appelée internationale, n'était autre chose qu'un comité ou une société belge n'ayant alors qu'un but scientifique et philanthropique.

Mais Stanley arrive en Belgique. Il y arrive avec le moindre souci de ce but, qui lui semble infiniment trop platonique. Que lui importe de ne pas posséder des données précises ou suffisantes sur la richesse de l'Afrique centrale? Il a vu le Congo, il été le seul Européen qui soit revenu de ce long voyage: voyage, surprise, admiration sont à exploiter le plus vite possible. Il rêve le monopole du commerce de l'Afrique centrale, la direction d'une grande compagnie industrielle et commerciale qui, tout d'abord,

lui confiera l'exécution d'un chemin de fer le long du Congo, entre Vivi et Stanley-Pool.

Les accidents de terrain sont tels sur cette voie que ce projet entraînerait certainement une dépense minima de 500 millions, à supposer que des difficultés d'ordre différent n'en vinsent pas troubler l'exécution. Mais ne suffit-il pas que l'Afrique centrale soit inconnue pour qu'on lui suppose des richesses capables de couvrir des frais de construction et d'exploitation ?

Stanley a beau ne demander d'abord qu'un capital de 32 millions, il ne réussit pas à fonder sa société ; il se rejette alors dans les bras du comité belge, qui transige avec l'audacieux aventurier, en modifiant son organisation et ses vues. Ainsi se fonde le *Comité d'Études du haut Congo*, — sorte de commission, d'annexe de l'Association internationale belge, — dont le programme, plus complet que celui de l'Association, qui continuerait à exister de nom et comme drapeau ou masque, comportait une action politico-commerciale à exercer au Congo. Par la suite, d'autres sociétés commerciales et des intérêts politiques étrangers se grouperaient autour de ce comité et accentueraient son caractère anti-international. Au fur et à mesure, les procédés en Afrique de ses agents trahiraient davantage l'autonomie politique et le monopole commercial rêvés par cette société privée, non reconnue, mais patronnée par un roi et quelques banquiers, espèce de caméléon à qui il est bon de conserver le titre menteur d'Association internationale, ne fût-ce que pour rappeler aux nigauds, qu'on exploite encore mieux en haut qu'en bas, les grands mots d'internationalisation, cosmopolitisme, etc.

En vertu de ces arrangements, tenus alors dans le plus profond mystère, Stanley repartait pour le Congo, au commencement de 1879, en qualité d'agent de l'Association internationale, avec des ressources considérables dont il ne tira heureusement pas un bon parti. Parti bon premier, il devait en effet revenir battu par Brazza.

Peut-être le second voyage de Brazza aurait-il été accom-

pli aux frais du comité français de l'Association internationale, dans le but restreint dont j'ai parlé précédemment, si le mystère dont Stanley avait entouré ses agissements n'eût éveillé les soupçons de Brazza. Celui-ci apprit bientôt la vérité ; il vit le danger qui menaçait les intérêts français, danger résultant bien moins de la construction d'un chemin de fer du Congo ou de la partie chimérique des projets de Stanley, que de ses vues politiques et des conséquences de leur réalisation au point de vue économique. Détourner complètement le commerce de l'Afrique centrale du bassin de l'Ogôoué—qui ne peut donner lieu qu'à un commerce local restreint — aurait enlevé à notre colonie du Gabon l'avenir que voulait lui réservier Brazza.

Dans ces circonstances — si le comité français de l'Association internationale, avec ses faibles ressources, allait entretenir pendant quelques mois en Afrique une ou deux stations scientifiques et hospitalières — c'est aux frais de l'État, grâce aux 100.000 fr. votés par le Parlement, que Brazza et Ballay allaient remplir leur nouvelle mission scientifique et nationale, en complétant leurs premières explorations et en sauvegardant nos intérêts au Congo.

En 1882 nous avons vu revenir en Europe Brazza et Stanley. Rappelons les résultats obtenus.

Stanley a fondé les postes de Vivi, Isanghila, Manyanga. Un de ses bateaux démontables flotte sur le Congo ; mais il arrive trop tard au Stanley-Pool, où Brazza l'a devancé. Il fonde Léopoldville, que venait de quitter le sergent Malamine, sur l'ordre de M. Mizon, agent du comité français de l'Association internationale ; mais il se trouve là sur une terre française ; un conflit est imminent, les difficultés à prévoir motivent son retour en Europe, en France, où Brazza vient d'apporter les résultats d'un double périple de l'Ouest africain.

Après avoir remonté l'Ogôoué et fondé Franceville, Brazza s'est rendu au Congo et a signé avec Makoko, souverain des Batékés, un traité de la plus grande importance.

Makoko nous concède en toute propriété et souveraineté un petit territoire sur lequel s'élève Brazzaville, et nous donne le protectorat de ses États, s'étendant sur le Congo à partir de Brazzaville, où il devient navigable, jusqu'au nord de l'Alima: c'est la clé du Congo que Brazza nous rapporte, avec la découverte et l'exploitation partielle d'une nouvelle route entre le Congo navigable et la côte, route qui emprunterait le cours central du Niari-Quillou. Il a eu enfin l'occasion de suivre, à petite distance, la rive droite du Congo et de se rendre compte par lui-même des impossibilités de l'entreprise de Stanley.

Est-il besoin de rappeler que Stanley manifesta son dépit en traitant grossièrement son émule et le drapeau français, ce qui valut à l'œuvre de Brazza un surcroît de sympathies arrivant fort à propos au moment où il fallait prendre une décision importante et engageant notre politique en Afrique. Nous étions arrivés à la phase de transition entre l'exploration préliminaire et l'exploitation coloniale. Nous avions taillé, il fallait coudre. Les titres acquis et les jalons déjà posés nous permettaient d'établir et de développer assez rapidement notre influence dans l'Ouest africain.

III

Avant d'aller plus loin, voyons quelle était, en 1882, la situation générale de cette région, quels intérêts y étaient en jeu. Au point de vue politique, deux puissances seulement avaient des intérêts, des droits ou des prétentions sur la côte : le Portugal et la France.

Le Portugal, qui possède la colonie d'Angola, dont la limite septentrionale reconnue par toutes les puissances est la rivière Lodge, par 8° de latitude sud, a toujours manifesté des prétentions à la souveraineté des territoires — indépendants de fait — du bas Congo, compris entre les parallèles de 8° et de 5° 12', territoires traversés par le cours inférieur du Congo ou Congo maritime. Mais ces

prétentions n'ont jamais été reconnues par la diplomatie européenne et américaine, et la police de ces contrées a été exercée à l'occasion par les commandants des bâtiments de guerre de toutes les Puissances. Nos rapports avec le Portugal dans le bas Congo sont établis par la convention de Madrid de 1786, convention d'un caractère négatif : le Portugal s'engageant à n'apporter aucune entrave à la liberté de notre commerce et la France à ne pas combattre les prétentions de souveraineté politique du Portugal. Depuis cette époque les tentatives des Portugais pour occuper divers points de cette côte ont été repoussées par les Puissances et par les indigènes. Seuls, les Français ont occupé, de 1858 à 1863, Banane, à l'embouchure du Congo.

Sous le rapport commercial, le Portugal tient à peu près le dernier rang des puissances européennes représentées sur toute la côte par des factoreries. Les maisons portugaises sont sans importance ; mais on trouve un assez grand nombre d'employés portugais dans les factoreries étrangères.

Établie depuis quarante ans au Gabon, la France, sans avoir occupé militairement le reste de la côte, s'y était acquis une influence morale et matérielle prépondérante par l'entretien de forces navales, la création, l'entretien de nombreux établissements commerciaux et de diverses missions, les traités d'amitié conclus avec les chefs indigènes et les importantes propriétés concédées à ses nationaux. Enfin, le commerce français tenait, dans le bas Congo, le premier rang après le commerce hollandais, et bien avant les maisons anglaises et allemandes.

Des intérêts politiques et commerciaux de premier ordre, le sacrifice de bien des existences, les voyages, les travaux encouragés de toutes façons sur la côte et à l'intérieur que, jusqu'alors, Brazza seul avait entièrement parcouru, des dépenses estimées à environ 100 millions, constituaient en somme pour la France un titre, un droit à l'occupation des territoires de l'Ouest africain, au moins jusqu'au paral-

lèle de 5° 42'. Notre action politique, facilitée par les excellentes relations et l'influence de Brazza, se développerait pacifiquement, économiquement, comme il convenait pour ne point compromettre un avenir encore plein d'incertitudes; maîtres de la clé du bassin central du Congo et des débouchés à la côte, nous chercherions encore dans le bassin du Niari et ailleurs le meilleur tracé de la voie commerciale de l'Afrique équatoriale, et, son acquisition eût compensé pour nous le manque de débouché direct du Gabon.

Mais il fallait vouloir, et fournir les ressources et les moyens d'action nécessaires.

Par la loi du 22 novembre 1882, portant ratification du traité Brazza-Makoko, le Parlement, interprète des vœux unanimes du pays, a manifesté cette volonté.

En votant, le 10 janvier 1883, un crédit de 1.275.000 fr., il a donné à Brazza les moyens de continuer son entreprise, à l'aide d'une grande mission dont le programme comportait principalement :

L'établissement de postes ou stations en nombre suffisant pour constituer une occupation effective; l'étude scientifique et économique du pays; l'exploration de la partie centrale du Congo au moyen de bateaux démontables à transporter par l'Ogôoué; la conclusion avec les chefs indigènes de tous traités conformes au but déterminé dans la circulaire de notre ministre des affaires étrangères, M. Challemel-Lacour, qui déclarait que la France plaçait sous sa protection les territoires de l'Ouest africain jusqu'au parallèle de 5° 42'.

En fixant cette limite méridionale à notre champ d'action, on espérait éviter toute cause de conflit avec le Portugal, dont les susceptibilités ou les prétentions étaient ménagées, sans doute avec l'espoir d'une entente ultérieure pour le partage des territoires du bas Congo.

Un programme aussi nettement formulé que le nôtre avait naturellement troublé l'Association internationale, dont les efforts, uniquement portés jusqu'ici sur les bords

du Congo, condamnés à l'impuissance, ne nous inspiraient pas de réels soucis. Mais, tandis que M. Duclerc, président du Conseil, et le président de l'Association internationale échangeaient l'assurance que les missions respectives ne se créeraient aucune difficulté en Afrique, M. Stanley pensait mettre à profit la sécurité dans laquelle nous risquions de nous endormir, utiliser tous les adversaires possibles contre notre entreprise et employer toutes les ressources de l'Association et des sociétés commerciales greffées sur elle pour dérober à Brazza le fruit de ses découvertes, de ses travaux, à la France le prix de ses sacrifices.

En augmentant considérablement le personnel blanc et de couleur mis à sa disposition, en lui donnant une organisation politique, commerciale et militaire aussi forte que possible sous son déguisement scientifique et humanitaire; en agissant sur les indigènes soit par les cadeaux, soit par la terreur, Stanley espérait leur faire signer tout ce qu'il voudrait. Il avait assez de monde pour ne point paraître abandonner le Congo, mais il porterait immédiatement la plus grande partie de ses forces dans le bassin du Niari et ne reculerait devant rien pour essayer de nous l'enlever.

Étant donné les lenteurs administratives, une certaine indifférence de nos diplomates pour ce qu'ils appellent la politique de négrillons, et surtout le mauvais vouloir du département de la marine, l'organisation de la mission de l'Ouest africain et son départ (mars 1883) devaient subir un retard qui permit à Stanley de prendre l'avance. Les mêmes causes principales et quelques autres — je ne saurais m'y arrêter dans cette esquisse générale — devaient laisser prendre au point noir de l'Association internationale un développement redoutable en apparence, ridicule en réalité, parce qu'il est en grande partie factice. Notre plus sérieux adversaire devait être nous-mêmes.

IV

Résumons maintenant l'action des trois principaux intéressés dans la question : le Portugal, l'Association internationale et la France, de 1883 jusqu'aux préliminaires de la Conférence de Berlin.

Au moment où le Congo attirait si fortement l'attention de l'Europe, où la France allait mettre ses projets à exécution, les Portugais ne voulaient pas que les droits inscrits dans leur Constitution restassent à l'état de simples prétentions devant la diplomatie étrangère. Ils s'agitaient au souvenir de leur découverte du Congo à la fin du quinzième siècle et du fameux partage des Indes orientales et occidentales opéré par le pape Alexandre VI entre l'Espagne et le Portugal. Un écrivain portugais de mérite, M. Luciano Cordeiro, publiait brochures sur brochures, essayant de transformer ces souvenirs en droits. Malheureusement le droit international lui donnait tort : avec la meilleure volonté on ne pouvait découvrir sur les territoires du bas Congo la trace d'aucune occupation effective portugaise, d'aucun intérêt commercial appréciable. On s'agitait encore davantage dans la colonie d'Angola, où, chaque jour, on poussait la métropole à braver les décisions de la diplomatie européenne. Le Portugal fut ainsi amené à renforcer sa flottille locale et à prendre avec les autres puissances maritimes, sur la côte et les rives du bas Congo, une plus grande part aux mesures de surveillance et de police. L'action de la France se développant, les Portugais essayèrent d'occuper la côte entre le Congo et le parallèle de 5° 12', et s'opposèrent dans le bas Congo aux empiètements des agents de l'Association internationale. Enfin, insuffisamment rassurés par ces mesures, ils se retournèrent vers l'Angleterre, qui paraissait disposée à traiter.

Mais, en abandonnant son ancienne politique au Congo,

l'Angleterre comptait bien exploiter la faiblesse du Portugal. A ce moment, en effet, l'Association internationale commençait à voir le fond de sa caisse et aurait désiré repasser la suite de ses affaires à une société anglaise. Dans ce but, Stanley faisait demander publiquement l'établissement du protectorat britannique sur le Congo, et ses agents en Europe travaillaient dans ce sens. Les capitaux anglais auraient ainsi trouvé une garantie qui leur paraissait d'autant plus nécessaire après le voyage du major général Goldsmith. En traitant avec le Portugal, l'Angleterre prenait pied au Congo, fournissait la garantie nécessaire aux financiers et acquérait en même temps des intérêts utiles à son action politique ultérieure.

D'après le projet de traité, l'Angleterre reconnaissait les droits du Portugal sur les territoires du bas Congo; le commerce des deux États contractants jouirait de conditions privilégiées; on remettrait l'administration à une commission anglo-portugaise; les Anglais y auraient eu bientôt la haute main. Le condominium anglo-portugais faisait, en somme, du bas Congo une colonie portugaise sous protectorat anglais, en attendant que le protectorat se transformât en souveraineté.

On se rappelle l'opposition générale que souleva ce projet, même en Angleterre. Le commerce n'entendait pas qu'on portât atteinte à la franchise dont il avait joui jusqu'alors au Congo. Jamais nation ennemie ne fut traitée plus bas que le Portugal le fut au Parlement anglais, par l'organe de M. Bright. Jamais on ne lui reprocha plus durement son impuissance à maintenir la sécurité et au besoin la neutralité d'un grand fleuve, son régime douanier insupportable, sa pitoyable administration coloniale, les exactions de ses fonctionnaires, leur pratique ouverte ou déguisée de l'esclavage, etc.

Qu'aurait donc dit M. Bright des procédés de Stanley et autres agents de l'Association internationale? Il est vrai que M. Bright défendait surtout le commerce anglais, et que la digne Association internationale promet toujours la

liberté commerciale. Comme si les frais d'administration, etc., n'obligeraient pas à créer des taxes quelconques au lieu des droits de douane ; comme si le commerce ne paierait pas la même somme sous un nom différent ! Le commerce risquait même de payer beaucoup plus au Congo, car l'échec du condominium anglo-portugais, échec très-heureux d'ailleurs à tous les points de vue, allait donner un corps à l'idée de constituer dans le bas Congo une commission internationale analogue à celle du Danube.

Remarquons d'abord que les territoires du bas Congo ne présentent pas d'État politique ; l'assimilation n'est donc pas possible avec la Roumanie. L'exercice des attributions de la Commission internationale rencontrera, de la part de tous les chefs de villages, de toutes les maisons de commerce de diverses nationalités, des résistances très-intéressées qui provoqueraient des désordres, etc. Il faudrait donc constituer un pouvoir exécutif, des forces militaires, navales, etc., en résumé constituer un État nouveau. Pour le moment, je ne veux pas m'occuper de cet État nouveau, — idée qui peut être exploitée par des coquins ou des illuminés, — mais j'en supposerai l'existence comme indispensable pour assurer le fonctionnement de la Commission internationale. L'État prélèvera les taxes nécessaires à ses dépenses, la Commission internationale en fera autant de son côté. Or, les commissions internationales commandent de grands travaux ; elles sont montées sur un grand pied, sont composées de personnages infiniment mieux rétribués que les employés des administrations ordinaires nationales ; l'étendue de leurs attributions facilite les complications, les conflits de tous genres, dont le règlement entraîne des pertes de temps, d'argent. Même en admettant — ce qui me paraît douteux dans un pareil pays et un milieu si divers — que des conflits ne naissent pas dans le sein même de la Commission et ne la rendent en pratique inefficace, on peut assurer qu'aucun régime administratif n'est plus coûteux que celui des commissions

internationales. Si déjà, aujourd’hui, les négociants se plaignent que les largesses de l’Association Internationale ont gâté le commerce du Congo, l’État nouveau et la Commission internationale achèveraient de le ruiner.

Il est à croire qu’avant d’en arriver là, négociants et indigènes auront trouvé moyen de se débarrasser de telles entraves. Tenant compte cependant de l’état de navigabilité du bas Congo et de l’internationalité des intérêts commerciaux qui y sont engagés, je n’étais pas hostile à l’idée d’une Commission internationale de navigation ; mais je n’en voyais d’application possible, pratique, que dans le cas où les territoires au nord et au sud du Congo seraient d’abord placés sous un régime politique viable ; condition qui ne serait remplie que si ces territoires devenaient colonies d’États maritimes sérieux et assez puissants pour assurer au besoin la paix à l’intérieur et la neutralité de l’estuaire : la France au nord, le Portugal au sud du Congo auraient certainement donné au monde ces garanties.

N’ayant pas réussi à conclure une mauvaise affaire avec l’Angleterre, le Portugal — risquant de tout perdre à vouloir trop gagner — mit alors son espoir dans la réunion d’une Conférence internationale qui reconnaîtrait peut-être ses prétentions politiques moyennant quelques sacrifices sur le terrain économique. Les Portugais sont sans doute revenus aujourd’hui de leur illusion et agissent sagement s’il est vrai qu’ils prennent quelques précautions dans le bas Congo. Nous allons voir comment l’Association internationale, de son côté, fut amenée à provoquer la réunion d’une Conférence internationale.

V

Dès son arrivée en Afrique, Stanley lança sur le Niari trois expéditions qui partirent l’une de l’embouchure du Quillou et les deux autres du Congo. L’une de ces der-

nières dut se retirer après des pertes sérieuses. De nouvelles expéditions plus fortement armées suivirent les premières ; et, pendant deux ans, c'est-à-dire jusqu'à présent, la civilisation se répandit dans le bassin du Niari sous forme de coups de fusils, d'incendies, d'exactions de tous genres, système qui valut à quelques chefs de l'Association les jolis surnoms d' « assassin, voleur, incendiaire », etc. — De gré ou de force, les chefs de village où l'Association voulait établir ses stations devaient signer des papiers incompréhensibles pour eux. C'est ainsi que furent fondés les postes du Quillou-Niari, au séjour si agréable, au ravitaillement si bien assuré, qu'il faut en renouveler souvent le personnel, dont le silence n'est pas ce qui coûte le moins cher à l'Association.

Tandis que les missions du Quillou-Niari acquéraient ainsi des titres à la reconnaissance de la science et de l'humanité, Stanley, avec le reste de sa bande, s'efforçait d'obtenir les mêmes avantages, les mêmes résultats sur le Congo. N'avait-il pas juré de préparer à Brazza une chaude réception chez nos amis les Batékés ? Certes, il avait la partie belle ! Huit ou dix mois d'avance sur Brazza, la place libre depuis le départ du sergent Malamine ; il avait à profusion les plus riches marchandises, des cadeaux à tenter mieux que des chefs africains ; il avait aussi ou croyait avoir des forces irrésistibles : dix fois plus de monde que Brazza n'en pourrait amener de longtemps avec lui ; deux vapeurs dont l'effet en imposerait peut-être encore plus que ses armes puissantes et tout son arsenal, y compris des canons, comme il convenait à une bonne petite mission à étiquette internationale et humanitaire.

On connaît le résultat. Sans doute les grands chefs vassaux de Makoko, sur la rive gauche du Congo, temporisèrent avec Stanley, que ses vapeurs rendaient maître du fleuve ; mais ce fut avec l'intention arrêtée, et justifiée par la suite, de renouveler leur engagement de fidélité à Makoko et à Brazza, lorsque celui-ci reviendrait avec ses bateaux et rétablirait les communications entre les deux rives et les

deux parties de l'État des Batékés. Quant aux chefs de la rive droite et à Makoko lui-même, on se rappelle qu'avec eux cadeaux, menaces, démonstrations belliqueuses, tout échoua. Magnifique exemple du respect de la foi jurée ! admirable preuve de l'amitié, du dévouement que les procédés pacifiques civilisateurs et vraiment humanitaires de Brazza ont su inspirer; de l'influence étonnante et de la puissance acquises par ses précieuses qualités non-seulement là où il a passé, mais partout où sa renommée est parvenue. Stanley s'aperçut; il dut bientôt reconnaître qu'en dehors des rives même du Congo, ses forces, impuissantes devant le simple souvenir de son émule, seraient toujours paralysées devant Brazza lui-même et les collaborateurs dressés à son école, accompagnés d'une suite sérieuse et pourvus d'un bagage à faire oublier le va-nus-pieds. D'autre part, si la presse avait des motifs pour faire l'apologie de l'Association internationale, celle-ci en avait d'autres non moins fondés de croire sa mission en pleine désorganisation.

Pour être un illustre voyageur on ne devient pas un organisateur, un administrateur même passable; la jalousie, la haine de Brazza et de la France peuvent pousser un journaliste américain au charlatanisme sans lui donner le génie, le talent ou seulement le savoir. L'activité même du sujet le précipite plus rapidement dans la voie des folles conceptions, des fausses mesures, des actes les plus déplorables. Après tout, si des hommes comme Stanley ne sont pas employés suivant leurs aptitudes et s'ils compromettent les intérêts qui leur sont confiés, la faute en revient surtout à ceux qui les emploient. L'Association semblait comprendre sa faute. Elle avait encore besoin des capitaux anglais, comme nous l'avons dit. Aussi se disposait-elle à rappeler Stanley en envoyant en Afrique le major Goldsmith, qui y joua un peu le rôle d'une étoile filante dont la disparition laissa le Congo dans son obscurité inquiétante.

Stanley, dépité par toutes ces raisons et sentant la nécessité de ne pas rentrer en Europe sous le coup d'une disgrâce,

avait alors remonté le Congo jusqu'aux Stanley-Falls avec ses embarcations à vapeur. Il revint à la fin de janvier 1884 à Léopoldville, après avoir fondé quatre nouvelles stations sur le cours central du Congo et rétabli celles que les indigènes avaient déjà détruites plusieurs fois entre Léopoldville et l'équateur.

Ici et en aval de Léopoldville, la situation de l'Association internationale avait singulièrement empiré. Son impuissance en Afrique allait éclater davantage en 1884.

Les faits démontraient plus que jamais l'inanité du projet de chemin de fer le long du Congo — la grosse affaire de Stanley et de l'Association. — L'occupation par la France des débouchés à la côte et au Congo de la voie du Niari-Quillou avait fait avorter le rapt prémedité de cette voie par Stanley. Six mois ne devaient pas s'écouler sans qu'on apprit que les postes de l'Association, le long du Niari, étaient établis sur des terrains dont la souveraineté ni même la propriété ne lui étaient acquises ; que l'Association n'était que locataire, et locataire aussi mal vue que possible par les indigènes ; que ceux-ci, furieux des prétentions de ceux-là, avaient protesté solennellement contre la prétention dont ils avaient failli être victimes, et que, pour se mettre à l'abri des procédés barbares de l'Association, ils s'étaient placés sous le protectorat de la France.

Dès la fin de 1883, le docteur Ballay et les éclaireurs de la mission française étaient arrivés au Congo. Au commencement de 1884, Brazza et une partie de sa suite étaient accueillis avec enthousiasme. Sur les deux rives du Congo des palabres solennels réunissaient tous les chefs indigènes pour renouveler, en présence de Brazza, leurs serments de vassalité à Makoko et s'incliner devant la ratification du traité qui nous donnait le protectorat de ces territoires. Les agents de l'Association internationale, gracieusement invités à assister à ces palabres, étaient devenus aussi introuvables que leur chef et ne sayaient où cacher leur confusion : quelles jolies scènes de comédie ! que d'amusement !

santes diversions au sombre résumé des misères, des gaspillages, des désordres, des infamies signalées dans les lettres de nos agents, les correspondances privées d'autres voyageurs et même des membres de l'Association ; car, heureusement, tous les membres de l'Association n'ont point participé à ces actes ; plusieurs ont même été expulsés pour les avoir blâmés.

Partout les indigènes méprisent ou détestent cette horde de pirates ; partout ils se soulèvent, attaquant leurs caravanes et leurs convois ; sur le haut Congo on n'entend parler que de combats, d'incendies des villages et des stations internationales, — sortes de repaires secourus, ravitaillés par le fleuve, dont les habitants ne sortent que pour tenter des razzias dans le voisinage et ramener parfois des prisonniers et surtout des prisonnières *aux seins fermes !* Mâles et femelles réduits à méditer sur les douceurs de l'esclavage jusqu'à ce qu'on les rachète ! On comprend que Stanley se soit peu soucié de paraître devant Brazza et ses compagnons, instruits de ses impuissantes menées, de ses échecs et de l'état critique de l'Association. Aussi avait-il rappelé du bassin du Niari le capitaine Hanssen, — surnommé le Brûleur de villages, — pour le remplacer dans le haut Congo ; et, laissant à Léopoldville des subalternes dévoués à ses idées, il s'était empressé de descendre dans le bas Congo, à Vivi, qui, malgré tous les sacrifices faits en faveur de cette *station trompe l'œil*, et malgré les avantages de sa situation, avait besoin d'être sérieusement réorganisée ! Au bas Congo, Stanley évitait de se compromettre trop directement dans l'exécution de ses ordres, et en attendant son successeur, M. de Winton, qui devait arriver au mois de juin, il se trouvait ici plus à même de prendre part à la campagne que l'Association internationale allait engager en Europe. Il n'y avait plus, en effet, à se faire illusion. En cinq ans, grâce aux millions de l'Association, Stanley avait réussi à porter dans le haut Congo trois embarcations à vapeur ; il avait de nouveau remonté le cours central de ce fleuve et avait établi une vingtaine de postes,

dont trois ou quatre stations ayant quelque valeur. Mais de résultats pratiques, il n'y en avait pas, il ne pouvait y en avoir : pas une maison de commerce ne peut et ne pourra de longtemps trafiquer sur les rives du Congo, entre Vivi et Brazzaville.

La situation devenait de plus en plus critique devant l'hostilité provoquée des indigènes, la résistance des Portugais et les progrès de la mission française de l'Ouest africain. En Afrique, la lutte n'était donc plus possible. Tout ce que l'Association pouvait espérer, c'était de maintenir coûte que coûte ses postes, ainsi qu'elle l'a fait, et de risquer ses dernières ressources dans une campagne de presse et de diplomatie, sorte d'immense mystification économique et politique dont la réussite dépendait d'un coup de surprise.

Pour suivre cette affaire de chantage, il faut bien nous rappeler le but de l'Association internationale et connaître au moins les principaux intérêts qui y sont engagés.

Le but de l'Association, lors de sa fondation, fut, je le crois, purement scientifique et humanitaire. Sous l'influence de Stanley, il devient commercial; Stanley et l'Association se figurent peut-être avec raison que leur entreprise industrielle ne peut être lancée sans qu'ils soient maîtres du pays: le but politique devient la conséquence du but commercial, la création d'un état internationalisé la conséquence de l'Association internationale. État et Association se fondraient et deviendraient la dernière expression du caméléon belge. Arrivé à ce point, il ne serait pas difficile de contracter de gros emprunts, de liquider l'arriéré, de se lancer dans les grandes exploitations rêvées par Stanley; et, si l'État faisait banqueroute, il n'existerait sans doute pas encore de Mazas ou de Charentons internationaux pour le mettre enfin à sa véritable place.

Dès 1884 ce rêve a pris un certain corps, grâce aux États-Unis, qui ont reconnu l'Association. Ce ne fut pas la reconnaissance véritable d'un État, mais d'une société privée comme mandataire des États libres du Congo. Ces États

libres n'existent pas, et les populations des territoires ainsi désignés se trouvent sous le protectorat français ou n'entendent pas aliéner leur indépendance en faveur de l'Association internationale. Il s'ensuit que la reconnaissance des États Unis n'a en fait aucune valeur, du moins en Afrique.

Mais, en Europe, elle a commencé à donner un certain prestige à l'Association. Stanley en profita bientôt pour traiter avec un singulier mépris les prétentions du Portugal; et, au mois d'avril, quand il fut à peu près constaté que le projet de condominium anglo-portugais ne serait pas accepté par les puissances, l'Association eut assez de crédit pour conclure avec M. J. Ferry un nouvel arrangement. « Devant l'assurance que nous n'inquiéterions pas ses stations en Afrique, l'Association s'engageait formellement à ne les céder à aucune puissance — sous réserve de conventions ultérieures avec la France — et à nous donner le droit de préférence si l'Association était amenée à réaliser ses acquisitions. »

Cet arrangement ne constitue pas encore la reconnaissance d'un État politique; mais, en somme, c'était la reconnaissance par la France de l'existence de l'Association internationale comme société privée.

L'Association avait en même temps la certitude que l'Allemagne et les Puissances gravitant autour d'elle soutiendraient au moins moralement ses prétentions de préférence à celles du Portugal, dans le cas où la Conférence internationale du Congo se réunirait. Cette Conférence, étant donné la situation désespérée de l'Association en Afrique, était mieux que sa planche de salut; c'était le seul moyen qu'elle eût d'arriver au but que nous lui connaissons. Aussi fit-elle tous ses efforts pour hâter cette réunion et préparer l'opinion en faveur de la thèse qu'elle y soutiendrait.

Hâter la convocation de la Conférence était absolument nécessaire. Il fallait profiter du retour de Stanley, de l'absence de Brazza, ne pas laisser aux diplomates de la vieille Europe le temps de contrôler les récits de Stanley et

repousser toute enquête, tout arbitrage qui serait proposé.

Les seuls adversaires sérieux étaient la France et le Portugal ; mais on contiendrait la première avec l'Allemagne, la seconde avec l'Angleterre ; que si l'Allemagne et l'Angleterre voulaient trop exploiter l'Association, on leur opposerait les États-Unis. Dans ce jeu d'intérêts gouvernementaux divisés, d'intérêts commerciaux unis en apparence, d'intrigues de tous genres, l'Association, qui, elle, savait bien ce qu'elle voulait, avait ainsi la chance de l'enlever par surprise ou de l'obtenir de la lassitude des concurrents : c'est en eau trouble que le poisson satisfait le mieux son appétit.

Préparer l'opinion était facile avec les ressources et les moyens d'action dont disposait en Europe le Comité, présidé de fait par le roi des Belges et servi, non plus par Stanley, le célèbre voyageur, le pitoyable administrateur, mais par Stanley le journaliste : un journaliste à qui les mensonges ne coûtent pas plus que les contradictions.

C'est alors que Stanley court de Londres à Paris, à Bruxelles, à Berlin, tantôt dénigrant la mission de Brazza, tantôt se flattant d'entretenir avec elle les meilleurs rapports. C'est alors que la presse des deux mondes nous fait chaque jour le tableau florissant de l'Association belge, de son influence pacifique, civilisatrice et humanitaire sur les indigènes, de sa puissance, de ses droits, qu'il suffirait de reconnaître pour assurer en Afrique le bonheur des noirs, la fortune des blancs.

Les Portugais et la mission Brazza continuent à être dénigrés, même dans la presse française ; mais hâtons-nous d'ajouter qu'en dehors des deux ou trois journaux où l'esprit jaloux, exclusif d'une administration hostile et les rancunes personnelles de quelques individus qui se sont fermé la porte de l'Ouest africain, ont pu faire chorus aux apologies de l'Internationale belge, notre presse a toujours gardé une attitude correcte, patriotique, et donné au gouvernement l'exemple d'une persévérence qui mérite d'être notée.

La campagne de l'Association se poursuit avec les

plus pompeuses descriptions de l'Afrique équatoriale ; les tribus défilent devant nous par dizaines de millions, ses richesses éblouissantes défient tout calcul. Ce que les agriculteurs allemands pourront y cultiver de bananes, je veux dire de café, de cannes à sucre, de tabac, etc., ne va plus permettre d'arrêter l'émigration allemande ; l'industrie de l'Amérique, de l'Angleterre, de l'Allemagne ne suffira pas aux expéditions de cotonnades, poudres, armes, eau-de-vie de traite, etc. Et cela n'est encore rien ! Dans l'État de Cocagne que propose de fonder l'Association internationale, les importations seront franches de droits de douane : cela s'appellera la liberté commerciale, et le commerce libre des États libres neutralisés procurera de tels revenus qu'on fera immédiatement l'emprunt, toujours international, dans le but que nous connaissons. C'est toujours la même fantasmagorie, les mêmes droits imaginaires, les mêmes promesses irréalisables que l'Association présente aux industriels et commerçants en attendant le jour très-prochain où il faudra jouer la même comédie devant le tapis vert de Berlin.

A ceux qui seraient tentés de m'accuser de sévérité à l'égard de l'Association internationale, je réponds d'avance que moi aussi j'ai été séduit, non par les grands mots de son étiquette, mais par les idées qu'ils représentent ; et j'affirme que, si son rôle en Afrique y eût été conforme, j'aurais admis les conclusions, si favorables pour elle, de la brochure *le Congo devant l'Europe*, de M. Weill, ancien officier de marine, rédacteur du *Temps*. Mais rapports officiels et correspondances de diverses sources m'ont dévoilé une œuvre de mensonges, une mystification dont nous risquions d'être victimes. Mon résumé ne donne que le très-pâle reflet de tous ces documents et l'impression très-affaiblie que j'ai ressentie en les parcourant.

D'autre part, l'expérience que j'ai acquise au cours de mes voyages ne me permet pas de croire qu'on puisse arriver à un résultat satisfaisant par l'application, sur les terres vierges et déjà disputées de l'Afrique, des théories

de colonisation internationale. J'estime qu'une diplomatie européenne qui se flatte de ne poursuivre en Afrique qu'une œuvre de civilisation et de progrès évitera bien des maux à l'Afrique et à l'Europe en cherchant une solution à cette question, non dans des condominiums de divers genres, sources de conflits et de guerres, non dans des créations sur le papier, des neutralisations ou internationnalisations qui ne rassurent aucun intérêt et par conséquent sont contraires au développement de la colonisation, mais dans le partage aussi équitable que possible de l'Afrique entre les puissances constituées, seules capables de donner une garantie sérieuse à l'émigration et à ses intérêts, par une occupation effective du champ d'action qui leur serait dévolu, en tenant compte de leurs titres et de leurs ressources colonisatrices.

La question du partage à l'amiable de l'Afrique rencontra en moi un esprit très-prévenu. Longtemps avant l'organisation de la mission de l'Ouest africain, alors que je suivais le mouvement général des explorations, je m'arrêtai à cette solution, qui me paraissait la plus pratique, économique, humanitaire, et profitable à la fois à l'Europe et à l'Afrique. Toutefois, en exprimant le vœu qu'une Conférence internationale fût appelée à discuter la question, je ne prévoyais pas, je l'avoue, qu'on s'y présenterait avec des prospectus de banquistes en guise d'études préliminaires. Il me semblait que la Conférence n'aboutirait que si elle se bornait à l'examen des titres sérieusement, réellement acquis.

VI

Il nous reste à voir quels étaient les titres de la France, dont l'action dans l'Ouest africain, de 1883 à 1885, se confond presque entièrement avec celle de la grande mission d'études dirigée par Brazza, disposant, à titre de Commissaire de la République, de pouvoirs administratifs et poli-

tiques plus étendus que ceux d'un gouverneur de colonie.

Dans *la Mission Brazza* j'ai présenté un résumé de son organisation, des causes qui l'ont retardée, de ses débuts hérisrés d'obstacles, de sa pénible réorganisation et de ses progrès, aussi satisfaisants que le permettaient les conditions et les circonstances dans lesquelles elle se développait au commencement de 1884. Je n'y reviendrai pas ici.

Ceux qui étaient le mieux au courant et qui savent lire ont dû reconnaître que je n'ai rien dissimulé tout en ménageant comme il convenait une mission qui fut à deux doigts de sa perte et qui, j'en avais l'inébranlable conviction, — conviction aujourd'hui justifiée, — pouvait être sauvée malgré les agissements de ses adversaires, et le fut pour l'honneur et l'intérêt de la France.

Les reproches que j'ai adressés à l'entreprise de l'Association internationale m'obligent en toute équité à déclarer que tout n'est pas pour le mieux dans la meilleure, la plus grande mission de ce genre que la France ait organisée; encore les critiques que j'aurais à faire ne viseraient ni les services de la mission, qui fonctionnent avec ordre et économie, sous l'excellente direction de M. Dufourcq, secondé par M. Coste, ni ses relations avec les indigènes, relations empreintes de l'esprit humanitaire de Brazza. Elles porteraient sur les rapports de l'administration maritime avec la mission; et lorsque ces rapports paraissent s'améliorer sensiblement depuis quelques mois, il convient, non de ralentir, mais de presser ce mouvement de détente si favorable à l'intérêt français dans l'Ouest africain.

Je n'insisterai pas non plus sur les défauts de l'action spéciale de l'administration maritime, qui, malgré toutes les sollicitations, a continué à négliger les affaires de la côte depuis que la direction lui en a été remise; négligence qui nous cause des difficultés avec l'Espagne et l'Allemagne sur la côte au nord du Gabon; négligence qui a poussé les agents de l'Association internationale à venir nous braver jusque sur nos possessions de la côte au sud du Gabon, et

à s'y poser en rivaux; négligence initiale qui semble une tradition, un principe de la politique du ministère de la marine, car nous la remarquons dans toutes nos affaires coloniales.

Partout nous nous engageons mollement, ne faisant jamais l'effort voulu au moment donné, laissant croître ainsi les difficultés et les embarras et reculer indéfiniment l'heure des résultats.

Il est permis de penser que, devenue plus clairvoyante, la Marine a pris, sur la côte de l'Ouest africain et dans le bassin inférieur du Niari, les mesures nécessaires pour sauvegarder les droits primitivement acquis par elle et par la mission de Brazza.

On sait que notre mission est composée d'environ 60 blancs, dont 30 sous-officiers et marins de diverses spécialités ouvrières, et d'environ 300 laptots sénégalais et Kroumen ou terrassiers de la côte de Guinée. Il faut ajouter qu'elle entretient environ 1.200 pagayeurs Okandas et Adoumas, un millier de porteurs Batékés et Babouendés, et pourrait, au besoin, d'après les clauses des traités passés par Brazza, employer tous les hommes valides de toutes les tribus de l'Ogôoué et des territoires compris entre l'Ogôoué et Brazzaville. Cela montre à quel point l'influence française s'est répandue, et témoigne en même temps, si l'on se rappelle le chiffre si modeste des crédits votés à la mission, de l'esprit d'économie qui la dirige.

Appelé à circuler sur un si vaste territoire, Brazza devait confier à quelques collaborateurs une surveillance, une direction particulière de certaines zones, de certains services.

C'est ainsi que M. Dufourcq dirige la zone maritime, M. de Lastours, le haut Ogôoué; M. Decazes, l'Alima; M. de Chavannes, le haut Congo.

Après avoir remis à M. Manchon les postes du Loango, M. Dolisie a été surtout chargé des importantes reconnaissances du Congo et du bassin du Niari.

Le cadre et le caractère de ce résumé ne permettent pas de citer les noms de tous les chefs de station, de convois, etc.,

qui, à l'exemple de MM. de Kéraoul, Labeyrie, Thollon, Roche, Manas, Didelot, Michaud ainé, Pouplier, Devy, etc., paraissent avoir vaillamment secondé les efforts de leurs chefs de file. Plus récemment arrivés en Afrique, MM. Desseaux, Taburet, etc., compteront bientôt sans doute parmi les plus actifs et les plus dévoués collaborateurs de l'illustre fondateur de l'Ouest africain ou du Congo français, et de son fidèle compagnon le docteur Ballay.

La mission possède cinq embarcations à vapeur, dont deux sur le Congo et l'Alima ; les autres sur le Bas-Ogôoué. Elle a établi :

Un dépôt à Libreville ;
Cinq stations et un poste sur l'Ogôoué ;
Deux stations et deux postes sur l'Alima et ses affluents ;
Deux stations et deux postes sur le Congo et dans les États de Makoko ;
Deux stations et un poste sur le Niari ;
Trois stations sur la côte, entre Setté-Cama et Lendana.

Ces vingt-un postes ou stations sont échelonnés sur un périmètre d'environ 3.000 kilomètres entre la côte, le Congo, l'équateur et le parallèle de 5° 42'.

N'oublions pas qu'entre ce parallèle et le cours inférieur du Congo, la France est représentée par une demi-douzaine de factoreries appartenant à ses nationaux.

Les postes et stations de la mission Brazza se composent, suivant leur importance, d'une ou plusieurs habitations pour les blancs et pour les hommes de couleur, de dépendances, magasins et ateliers. Plusieurs de ces postes sont entourés de jardins cultivés à l'aide des Kroumen. Inutile de faire remarquer que, la plupart du temps, il a fallu commencer par défricher pour s'établir dans des positions avantageuses.

Pour éviter de longs détails et donner une idée de l'importance, de la valeur de la partie matérielle (établissement de postes, transports de toute nature, entretien du personnel attaché à la mission ou employé pour ses besoins, etc.), je dirai qu'en supposant le pays dans l'état où il se trouvait

avant les voyages de Brazza, une maison de commerce, servie par des agents consciencieux et habiles, ne créerait pas ce qui existe actuellement, à moins de 15 ou 20 millions. L'économie faite provient uniquement, des procédés employés ; si l'on avait suivi d'autres systèmes, je ne doute pas qu'on ne se fût bientôt découragé devant les énormes dépenses qui en auraient été la conséquence.

On ne saurait encore aujourd'hui apprécier toute l'importance des résultats obtenus sous d'autres rapports, puisque, pour des motifs que j'ai donnés dans *la Mission Brazza*, on n'a pas jugé opportun d'envoyer en France toutes les études et les collections faites par la mission (1). Il semble que l'on n'ait fait savoir que juste ce qu'il fallait pour nous tenir en haleine, et peut-être a-t-on ici exagéré l'application d'un principe fort sage. On peut au moins assurer qu'au point de vue scientifique, les membres de la mission ont étudié l'Ouest africain dans toutes ses grandes lignes, y compris le cours du Congo jusqu'à l'Alima.

L'établissement des stations, la création des services de transports par eau et par terre, services fonctionnant sans entraves à des distances énormes, et tous les avantages qu'on retire des excellentes relations entretenues avec les populations, constituent la meilleure part des résultats économiques, jalons dont profitera bientôt le commerce en s'avancant dans l'intérieur.

Ces relations, ces travaux et ces études ont préparé, facilité notre action politique, qui, à son tour, a favorisé leur extension par son propre développement.

Cette action politique s'est traduite par de nombreux

(1) Celles de ces études qui ont été envoyées en France n'ont pas encore été publiées et ne doivent l'être que lors du retour de M. de Brazza. MM. de Chavannes, Thollon, Schwebisch, Jacques de Brazza, ont envoyé quelques échantillons de leurs albums et collections. MM. Dufourcq, Dolisie, Labeyrie, etc., poursuivent leurs travaux géographiques, qui complèteront ceux de Brazza, Ballay, etc. Quant aux caisses de collections, dont une partie seulement de ce qui a été expédié est arrivée, la mission sait comment elles s'égarent au Gabon et en route, et ne les expédiera que lorsqu'elle pourra les faire accompagner par ses propres membres.

traités nous accordant des droits de souveraineté ou de protectorat. Généralement ces traités contiennent, sous une forme à peu près identique, des clauses favorables à l'immigration et règlent les conditions d'un emploi avantageux des indigènes.

Les plus importants de tous ces traités sont ceux passés, le 10 septembre et le 3 octobre 1880, entre Brazza et Makoko.

De février à mars 1882, Brazza découvrit le Niari et prit dans le haut fleuve quelques dispositions en vue de l'occupation ultérieure.

Dès le commencement de 1883, M. Cordier, lieutenant de vaisseau, commandant l'aviso le *Sagittaire*, mis à la disposition de M. de Brazza, avait habilement conduit les négociations, qui aboutirent, le 12 mars, à la conclusion d'un traité plaçant tout le territoire de Loango ou Quillou sous le protectorat français. Malgré les intrigues des Portugais, puis des agents de l'Association internationale, qui avaient été ainsi devancés, M. Cordier plaça encore sous notre protectorat les territoires compris entre Loango et le parallèle de 5° 12', ainsi qu'une partie de la côte au nord de l'embouchure du Quillou : nous étions maîtres du débouché à l'Océan de la voie du Niari.

Brazza, après être venu se rendre compte ici de l'état des choses et avoir contribué à élargir les clauses de quelques-uns de ces traités, avait remonté l'Ogôoué, dont les chefs ratifièrent par écrit tous leurs engagements ; ils auraient du reste signé tout ce que Brazza aurait désiré.

M. Mizon, qui était resté le représentant du comité français de l'Association jusqu'à l'arrivée de M. de Lastours, reçut alors de M. de Brazza la mission d'explorer le pays entre Franceville et Mayomba, et d'occuper cette position.

Ai-je besoin de rappeler qu'à la fin de 1883, le docteur Ballay traitait avec les Apfouroux ou Oubandji du haut Alima, et explorait pour la première fois cet affluent navigable du Congo ; puis, descendant le grand fleuve, il renouait nos relations avec Makoko et établissait à Ngan-enouno notre deuxième poste sur le Congo.

A peu près à la même date — 15 décembre 1883 — un agent de l'administration du Gabon passait un traité nous donnant les territoires du Ngové au Setté-Cama, poste qui était occupé depuis longtemps lorsqu'un agent de l'Association internationale eut l'impudence d'y venir demander qu'on amenât le pavillon français ! Il est vrai qu'il battit honteusement en retraite et que, depuis lors, on ne le revit, non plus que ses acolytes.

C'est dans les premiers mois de 1884 que Brazza étend l'influence française sur le bassin de l'Alima, de la même manière qu'il l'a fait dans l'Ogôoué. Il est ainsi devenu — suivant les propres termes d'une de ses lettres — le maître du grand centre d'approvisionnement des populations riveraines du Congo, entre l'équateur et Brazzaville.

Brazza se rend alors chez Makoko, qui ratifie, le 10 avril 1884, le traité ratifié en novembre 1882 par le Parlement français.

Je regrette surtout ici de ne pouvoir couper cet aride exposé par un récit détaillé de la réception enthousiaste faite à Brazza par Makoko, du retour de Brazza à Brazzaville et du grand palabre du 21 mai, tenu sous la présidence de Mpoukoutaba, principal délégué du souverain des Batékés.

Là, en présence de Brazza, de M. de Chavannes, de plusieurs délégués de Makoko et de deux interprètes de l'Association internationale, les chefs de la rive gauche du Congo déclarèrent que le papier qu'ils avaient signé à M. Walke, agent de Stanley (20 décembre 1882), était sans valeur, puisqu'ils n'avaient aucune qualité pour traiter et tenaient uniquement leurs pouvoirs de Makoko. — Ils reconnurent à plusieurs reprises que celui-ci était seul maître de la terre et souverain des deux rives du Congo, et que, par conséquent, le protectorat français accepté par lui en 1880 s'étendait sur les territoires de la rive gauche comme sur ceux de la rive droite.

Le procès-verbal de cette solennelle déclaration fut signé et remis à Brazza, à Makoko et à l'agent de l'Association internationale à Léopoldville.

Mais Stanley, qui s'était établi sur territoire français au mépris des traités de 1880, se souciait fort peu d'un point de droit. S'il avait fui dans le bas Congo pour ne point se compromettre personnellement, il avait laissé à ses agents, Saulez et Swinburne, les instructions les plus formelles pour s'opposer à l'exercice de nos droits sur la rive gauche; et ceux-ci s'en acquittèrent de façon qu'il ne nous resta plus que deux alternatives : ou rester sur la rive droite ou occuper de force la rive gauche.

Makoko penchait très-vivement vers cette extrémité ; il eût mis tout de suite 2.000 hommes en campagne et se flattait d'en réunir bientôt davantage. Brazza ne se croyant sans doute pas autorisé à engager la France dans un conflit provoqué par Stanley, et peut-être provoqué contre les intentions du roi des Belges, Brazza contint Makoko, se borna à rompre toute relation avec les agents de l'Association et, en donnant connaissance des événements au ministère, il proposa, dès le 27 mai, de remettre le règlement des difficultés à des arbitres.

Une telle longanimité ne fit qu'accroître l'audace des serviteurs de Stanley, audace poussée jusqu'au point de mettre à prix la tête du sergent Malamine ! Ce simple fait, rapproché des déclarations de Stanley sur ses bonnes relations avec Brazza et la mission française, suffit pour qu'on apprécie justement sa véracité.

Grâce aux approvisionnements et renforts arrivés au Congo, notre situation n'a fait que se fortifier depuis cette époque sur les territoires de la rive droite du fleuve jusqu'à Nzabi, et chez les Babouendé établis entre Brazzaville et le Niari.

Tandis que des missions protestantes étrangères s'installaient sur la rive gauche du Congo, les missionnaires catholiques français, dirigés par le P. Augouard, établissaient la mission du Linzolo, près Brazzaville. Il est probable qu'une nouvelle mission est actuellement fondée entre Nzabi et les factoreries françaises du Congo maritime.

Rappellerai-je qu'au cours de son beau voyage, effectué

en juin et juillet de cette année, dans le bassin du Niari, M. Dolisie a porté le dernier coup aux mystifications de l'Association internationale en révélant qu'elle n'était que locataire des terrains sur lesquels se trouvent ses postes, en obtenant des chefs indigènes réunis la déclaration solennelle qu'ils n'avaient jamais aliéné aucun de leurs droits en faveur de l'Association et en passant avec eux des traités réguliers qui établissent le protectorat de la France entre le Niari et la Loudima.

Maîtres aujourd'hui des débouchés au Loango et au Congo de la voie du Niari, maîtres de sa partie centrale, nous sommes maîtres de la route découverte par Brazza, préconisée par lui, et qui — jusqu'à présent du moins — paraît la meilleure entre la côte et le plateau de l'Afrique équatoriale.

Enfin, aux dernières nouvelles, Brazza se trouvait sur le haut Congo, attendant le *Djoué*, sur lequel il opérera rapidement la reconnaissance du bassin central de ce fleuve avant de revenir en France.

En résumé, on voit que la mission Brazza a rempli la partie politique de son programme en assurant, autant qu'il était en son pouvoir, l'influence française dans l'Ouest africain jusqu'au parallèle de 5°12', et en nous donnant des titres sérieux, des gages importants dont la diplomatie peut tirer parti pour étendre notre action jusqu'à sa limite naturelle : la rive droite du bas Congo.

On se rappelle, qu'il y a six mois, le Parlement — manifestant à nouveau sa volonté de soutenir l'entreprise si sagement, si heureusement conduite par son promoteur — a voté un crédit de 780.000 fr. à la Mission Brazza. Que l'on compare maintenant l'étendue des résultats avec la modicité des crédits ! Deux millions en deux ans !

Grâce à l'économie qui préside à la direction de notre mission, celle-ci peut vivre telle qu'elle est, plus longtemps qu'on ne pense. — Mais, n'eût-il pas été, ne sera-ce pas d'une bonne politique de lui donner, avec les moyens de vivre, ceux de se développer à l'intérieur de l'Ouest africain,

à mesure qu'elle remettra aux Colonies les terrains qu'elle aura défrichés.

En dépit de tous les obstacles, le Ministère de l'Instruction publique s'est acquitté avec honneur de la tâche la plus ingrate, la plus difficile : il a réussi à éléver un édifice que le département des affaires étrangères doit assurer avant que celui des colonies n'y attire des habitants.

Il faut laisser à l'Association internationale la ridicule prétention d'occuper un territoire aussi vaste que l'Europe avec deux cents Blancs qui sont, en réalité, détestés, pourchassés par les indigènes et presque partout séquestrés dans deux douzaines de postes. Cela fait sourire même les voyageurs en chambre, et personne ne voudrait paraître dupe de semblable sottise sans les dessous que l'on sait.

Mais reconnaissons, nous aussi, que nos soixante Blancs sont encore beaucoup trop isolés sur un territoire aussi grand que la France, et que l'occupation, constituée par une vingtaine de postes répartis sur son périmètre, est surtout effective en tenant compte des traités et des bonnes relations avec les indigènes. Cela suffirait-il s'il nous fallait compter davantage avec les intrigues des étrangers et un plus grand nombre d'éléments de désordre à l'intérieur de notre nouveau domaine colonial ? Cela suffirait-il surtout sur ses frontières où nous nous heurtons soit au Portugal, dont les prétentions ne sont justifiées par aucune occupation, soit à l'Association internationale, dont l'avenir est incertain : deux voisins qui ne présenteront de longtemps des garanties de sécurité, et dont il faudrait bien se garder de garantir la neutralité si nous voulons vivre en paix chez nous.

Quelle que soit la solidité relative de notre œuvre, nous aurons donc beaucoup à faire pour la sauvegarder et la faire fructifier.

Nous avons lancé des éclaireurs qui ont réussi. Saurons-nous choisir et envoyer les soutiens qui, loin de compromettre les positions acquises, en tireront le meilleur profit ?

C'est peut-être la question la plus grave à se poser en

présence d'une organisation maritime et coloniale vermoulue et d'une réforme radicale dont l'accouchement nécessaire doit être laborieux. On a vu le ministère militaire de la marine et des colonies faire tous ses efforts pour retarder cette réforme en proposant des systèmes ou des demi-mesures qui ne sont pas viables, tel que le rattachement des colonies au commerce; on le verra plus tard faire les mêmes efforts pour combattre la création d'un ministère spécial des colonies; et, s'il ne se sent pas de force à l'empêcher, il tentera encore de faire que ce ministère spécial ne soit pour ainsi dire qu'une annexe, une ramifications de la marine militaire.

Les fausses protestations des amiraux-ministres à qui le pays est redevable de folles expéditions lointaines en guise d'entreprises véritablement coloniales; les résistances du haut personnel de la marine et de la rue Royale étaient si bien prévues que nous n'avons cessé de les signaler, d'appuyer sur le *caractère civil* que devrait avoir le nouveau ministère spécial des colonies et d'indiquer les précautions générales à prendre pour que sa préparation ne fût pas entravée.

C'est dans un même esprit d'opposition aux guerres de conquêtes lointaines ruineuses, et à une administration militaire nuisible à nos intérêts, que nous avons toujours combattu l'idée de cette armée de prétoriens, de cette armée coloniale qui, dans l'esprit de son promoteur, devait servir à nous engager plus avant dans une mauvaise voie — comme si l'élargissement des cadres de la légion étrangère et de l'infanterie de marine, ou mieux de l'infanterie coloniale recrutée par renagements avec primes, ne suffisait pas à assurer le développement d'une sage colonisation! — Comme si, dans le cas où il faudrait faire au loin une guerre sérieuse, il ne faudrait pas toujours faire appel à l'armée continentale, que l'on eût ou non une armée coloniale spéciale!

Sans insister sur ces questions, qui touchent au sort futur du Congo, comme de Madagascar, du Tonkin, etc.,

et pour compléter le sommaire des événements qui ont précédé la Conférence de Berlin, rappelons qu'en 1884, l'Allemagne prenait pied officiellement sur le territoire africain.

— De la baie de Sainte-Lucie à Angra-Pequena, elle semblait vouloir soutenir les Boërs et mettre des limites à la colonie anglaise du Cap.

— A Zanzibar, elle lutte d'influence avec l'Angleterre.

— Elle s'établit sur la côte de Guinée.

— De sa concession sur l'île espagnole de Fernando-Pô, elle pourra surveiller les bouches du Niger et du Cameroun.

— Elle occupe la partie orientale du massif du Cameroun, et, de là, elle vise la route du Soudan central.

— Enfin, elle vient, grâce à la négligence de l'administration du Gabon et de la marine, de se glisser sur la côte au nord du Gabon entre des territoires et même sur des territoires liés à la France par des traités.

Il est vrai que, pour effacer l'impression de ces actes d'hostilité, M. de Bismarck déclarait le 13 septembre que « si, parmi ces prises de possession, il s'en trouvait de contraires aux droits et à la politique de la France, il n'avait pas l'intention de les maintenir ».

VII

La déclaration du chancelier allemand dénotait une entente préalable avec la France, au moins sur le terrain de la politique dans l'Afrique occidentale. Cette entente — ébauchée quelques jours auparavant, à Varzin, entre M. de Bismarck et M. de Courcel — était arrêtée, le 29 septembre, sur les bases indiquées dans la réponse de M. de Courcel.

Des documents qui ont paru le 15 septembre dans un livre jaune » et dans la presse de cette époque, il résulte que :

« La France et l'Allemagne s'entendaient sur l'utilité » d'admettre la liberté commerciale dans le bassin du

» Congo. Par liberté commerciale on entendait le libre accès
» pour tous les pavillons, l'interdiction de tout monopole
» ou traitement différentiel (système anglais); mais on
» admettait l'établissement de taxes qui pourraient être
» perçues comme compensation de dépenses utiles pour le
» commerce. Toutefois, le gouvernement français se réservait de ne pas étendre l'application de ce régime sur des territoires situés en dehors du bassin du Congo.

» Les deux gouvernements désiraient que les principes
» du Congrès de Vienne, relatifs à la navigation des fleuves
» internationaux, fussent appliqués au Congo et au Niger.

» Ils pensaient aussi qu'il serait utile d'arriver à un
» accord sur les formalités à observer pour que les occupations nouvelles des territoires actuellement indépendants
» en Afrique fussent considérées comme effectives.

» Enfin, les puissances intéressées seraient appelées à
» se prononcer sur les règles admises de commun accord
» par la France et l'Allemagne. »

Quelques jours plus tard, toutes les Puissances étaient invitées à se faire représenter à la Conférence internationale de Berlin, dont le programme, arrêté entre MM. J. Ferry et de Bismarck, comportait trois questions :

1^o Application de la liberté de navigation au Niger;
2^o Application de la liberté de navigation et de commerce au Congo;

3^o Définition des formalités à observer pour que les occupations nouvelles sur la côte d'Afrique soient considérées comme effectives.

Il était convenu qu'on ne s'occuperaient point à la Conférence des questions de délimitations de territoires ou de souveraineté, questions pendantes entre divers intéressés.

Ce programme économique et cette exclusion des questions politiques permettaient d'inviter en effet toutes les Puissances, même neutralisées, de tous les continents : la Suisse, la Chine et l'État de Monaco n'y auraient pas été

plus déplacés que l'Amérique, la Belgique et la Turquie.

Les Puissances devaient être représentées à Berlin par leurs ambassadeurs, assistés de délégués qu'on appela techniques, bien qu'il n'y en eût pas trois qui eussent étudié sur place la question de colonisation africaine, qui eussent vu de près les côtes occidentales d'Afrique et fussent capables de se rendre compte de la possibilité d'y appliquer les principes d'un nouveau droit international.

Qu'importait d'ailleurs! n'était-il pas visible que le programme de la Conférence n'était qu'une enseigne économique dissimulant d'assez grosses questions politiques! En admettant que ces questions fussent à peu près résolues d'avance entre deux ou trois grandes Puissances, ne pouvait-il surgir aucun événement capable de modifier leurs combinaisons, leurs résolutions primitives et les résultats qu'elles espéraient?

Nous avons vu le Portugal et l'Association internationale travailler en Europe à la réunion de la Conférence, et cela dans des buts différents sur lesquels je ne veux pas revenir.

D'après tout ce qui précède on peut déjà prévoir que le Portugal se trouvera un peu isolé à la Conférence.

L'Association internationale a d'abord derrière elle la Belgique, qui peut compter sur les États-Unis tant que ce gouvernement ne verra pas poindre à l'horizon une monarchie du Congo, surtout tant que ses industriels espéreront y placer en franchise leurs produits et que ses politiciens ou faiseurs d'affaires croiront pouvoir y pécher en eau trouble. Mais, en se jetant dans les bras de M. de Bismarck, l'Association internationale a trouvé un appui plus sérieux qui lui vaudra celui des Puissances occidentales et des ménagements de la part de la France.

L'Angleterre, qui avait pris l'habitude d'annexer d'un trait de plume des milliers de kilomètres de côte, rechignerait sans doute à l'idée de voir mettre un frein à son omnipotence; mais, dans l'isolement où la placerait tout d'abord M. de Bismarck, elle finirait sans doute par faire plier son amour-propre devant ses intérêts, si on

admettait en franchise ses importations au Congo et si on ne lui imposait pas de Commission internationale au bas Niger.

Pour l'Allemagne, la Conférence sera certainement une excellente occasion d'étudier le terrain d'une réunion future plus importante, et la possibilité de certains groupements en vue d'éventualités inquiétantes pour l'Europe, résultat que les questions de l'Afrique occidentale sont actuellement insuffisantes à amener. Pour le moment, M. de Bismarck n'a aucun intérêt à compromettre ses débuts dans la colonisation en se brouillant soit avec l'Angleterre, soit avec d'autres Puissances. Tout en ménageant la France, dont le gouvernement s'est rallié à ses vues en Afrique, il utilisera l'Association internationale pour étendre le commerce et l'influence de l'Allemagne au Congo, et la Conférence pour faire ratifier ses acquisitions. M. de Bismarck sera donc, à la fois, l'arbitre souverain entre les parties et partie lui-même dans un partage probable et à l'amiable des gros morceaux entre l'Angleterre, l'Allemagne et la France. Quelle serait la part de la France ? à quelles conditions pourrions-nous l'obtenir ?

Jusqu'au moment de la publication du *Livre jaune* je n'aurais pas cru que notre gouvernement cédât si vite aux sollicitations étrangères et consentît à mêler toute l'Europe au règlement de ses affaires avec le Portugal et l'Association internationale belge. L'impuissance de nos deux concurrents devait nous engager à soutenir vigoureusement la mission représentant nos intérêts dans l'Ouest africain, et à maintenir dans un *statu quo* favorable à notre action nos relations avec le Portugal et l'Association, qui auraient fini par traiter avec nous.

Au lieu de suivre cette politique, nous acceptons d'aller à Berlin, et cela dans un moment où, d'après l'exposé qui précède, nous voyons que nos droits politiques n'étaient légitimement fondés que jusqu'au parallèle de 5° 12', par la notification de M. Challemel-Lacour et les mesures prises par la mission Brazza.

Mais au bas Congo — c'est-à-dire sur le petit territoire

compris entre la rive droite de la partie maritime du fleuve, la côte et le 5° 42', territoire sans valeur pour qui ne tient pas les passages et les débouchés à l'intérieur, mais formant la limite naturelle de notre Ouest africain — nous n'avions alors ni plus ni moins de droits politiques que les autres Puissances ; nous n'avions que des intérêts commerciaux de premier ordre jouissant de la véritable liberté commerciale, celle qui n'est réglementée, limitée par personne. Je ne dis pas par là que ce régime soit le meilleur et présente toutes les garanties nécessaires au commerce; mais je tiens à noter, en passant, que l'expression de « liberté commerciale » appliquée au « régime de la franchise des importations » que veut établir la Conférence de Berlin n'est qu'un trompe-l'œil.

Notre situation politique au Congo était donc telle que nous avions à obtenir de la Conférence :

1° La reconnaissance de nos droits jusqu'au parallèle de 5° 42' et l'abandon en notre faveur du petit territoire du bas Congo limité au sud par la rive droite du fleuve;

2° Notre indépendance économique sur les territoires français ou soumis à notre protectorat.

En échange de cette double concession politique et économique, nous pouvions offrir l'abandon d'une partie des avantages du traité Brazza-Makoko : renoncer, par exemple, à nos droits politiques sur les territoires de la rive gauche du Congo dépendant des États de Makoko et ouvrir le haut fleuve au pavillon de toutes les nations.

D'après les documents cités, c'étaient bien, en effet, les concessions que notre gouvernement se montrait disposé à faire à Berlin ; mais était-il possible de les faire avant d'avoir procédé à une délimitation de territoires, de souveraineté, avant d'avoir traité, en un mot, avec le Portugal ou avec l'Association et le Portugal, qui nous disputaient : l'un le bas Congo, l'autre le bassin du Niari au nord du 5° 42'?

N'était-il pas évident que, si nos concessions précédait ces traités, nous risquions de ne les pouvoir conclure ensuite et d'être joués ?

L'inquiétude qui se manifesta en France à ce moment était donc fort naturelle ; elle augmenta lorsqu'on sut que la Conférence allait se réunir sans que les négociations préliminaires avec l'Association et le Portugal eussent abouti ; elle devait s'accroître à mesure que les premiers travaux, les premières déclarations de la Conférence favoriseraient les prétentions exorbitantes de l'Association au détriment de la France et du Portugal ; elle ne devait se calmer que le jour où il faudrait en arriver à sanctionner ces déclarations, le jour où l'on pourrait croire que notre gouvernement, comprenant enfin le danger, saurait mettre un prix à sa sanction, à son acquiescement et poser ses conditions.

VIII

Ce fut le 16 novembre que s'ouvrit à Berlin, sous la présidence de M. de Bismarck, la Conférence internationale, composée des ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires de quatorze puissances.

Aux séances de la Conférence, M. de Bismarck devait être généralement remplacé par le comte de Hatzfeldt, assisté de MM. Busch et de Kusserow.

L'Angleterre était représentée par son ambassadeur, sir E. Malet, et par de nombreux délégués politiques et commerciaux.

M. le baron de Courcel, ambassadeur de France, était assisté du docteur Ballay, le vaillant collaborateur de Brazza, de MM. Engelhardt et Desbuissens.

Notons que le ministre des Etats-Unis, M. Kasson, s'appuyait sur Stanley et M. Sanford, membre de l'Association internationale; que M. le baron Lambermont et M. Strauch représentaient plus particulièrement le roi des Belges que la Belgique. M. Luciano Cordeiro, secrétaire de la Société

de géographie de Lisbonne, était le délégué du marquis de Serpa Pimental, ministre de Portugal, etc.

Dans son discours d'inauguration, M. de Bismarck se borna à rappeler l'entente préliminaire avec la France et à développer sommairement quelques propositions conformes au programme de la Conférence dont on ne devait pas s'écarte.

Sir E. Malet déclara ensuite que l'Angleterre adhérait — en général — aux propositions de l'Allemagne ; mais il fit comprendre, aussi nettement que le permet le langage diplomatique, que l'Angleterre n'admettrait pas de Commission internationale dans la région du bas Niger soumise à son influence.

Il n'y a pas lieu de suivre ici les débats des séances plénières ou des commissions de la Conférence, ni de les suivre dans l'ordre adopté par elle, bien que cet ordre ne fût pas indifférent pour arriver plus facilement à son but.

Ce qui nous intéresse, c'est l'œuvre finale ; et, en ce moment, cette œuvre est encore sujette à bien des modifications assez importantes pour substituer un ordre de choses pratique à un système sans nom basé plus ou moins sur des utopies. L'opinion que la besogne actuellement faite à Berlin ne peut être prise au sérieux par ceux qui la dirigent, et ne doit servir qu'à amener un partage politique de l'Afrique occidentale, partage après lequel il ne subsistera des fantaisies internationales que ce que la pratique permettra, c'est-à-dire rien ou pas grand'chose, cette opinion enlève forcément de l'intérêt à une partie de la comédie qui s'est jouée.

Laissons de côté les détails.—Et d'abord il est vraisemblable que les propositions de la Conférence de Berlin, sur les formalités à remplir pour que les nouvelles occupations en Afrique soient considérées comme effectives, seront rédigées d'une façon assez vague, assez large pour n'entraîner aucune discussion, aucun désaccord sérieux.

Aux Puissances qui voudraient faire des annexions de n'importe quelle nature, on ne peut fixer rigoureusement ni l'étendue des territoires à annexer en rapport avec leurs forces colonisatrices et leurs ressources financières, administratives, militaires et maritimes, ni leur imposer des mesures d'établissement, d'occupation, dont l'exagération rendrait le développement de la colonisation et de la civilisation trop coûteux ou impossible. Il conviendrait certainement d'étudier ces deux questions et de leur donner une solution très-large.

Il y aurait lieu surtout, dans l'intérêt de la paix, de ne pas augmenter le nombre des États, de ne point reconnaître aux particuliers et aux sociétés des droits de souveraineté, et d'obliger les gouvernements à se notifier à l'avance les agents ayant seuls qualité pour conclure des actes politiques avec les chefs indigènes. Mais, ces mesures étant les plus importantes, on se gardera sans doute de les examiner.

Si nous nous en rapportons au discours d'inauguration de M. de Bismarck, les formalités exigées se borneront à une notification aux Puissances des actes futurs d'annexion ou de protectorat, et à l'engagement de maintenir dans les régions occupées une juridiction suffisante pour faire respecter l'ordre et assurer — autant que possible — les décisions prises à Berlin. Enfin, si la Conférence aboutit, les puissances coloniales s'empresseront sans doute de montrer leurs pavillons sur les parties de la côte d'Afrique qu'elles ont dû s'adjuger dans les coulisses de la Conférence. Dans tout cela, il n'est pas question des droits des indigènes. Ce serait d'un mauvais effet si l'on ne trouvait pas une sorte de palliatif dans quelque belle déclaration abolissant, au moins en principe, le commerce des esclaves. Cette déclaration est utile, nécessaire. Il est bon que sur les territoires des civilisés on interdise ce commerce, qu'on punisse ceux qui tenteraient de l'exercer encore. Lorsque le cercle défensif entourera complètement l'Afrique, lorsqu'on aura supprimé entièrement les débouchés de ce commerce en

resserrant le cercle, et surtout lorsqu'on aura amené les indigènes à chercher dans la production agricole un moyen de remplacer les ressources de la traite humaine, on l'aura véritablement, réellement abolie.

En remplaçant l'esclavage par une exploitation raisonnable, on n'aura fait qu'un pas de plus dans la voie du progrès intellectuel et moral où nous devons diriger les indigènes pour légitimer la colonisation. Tout homme digne du titre de civilisé trouvera dans ces œuvres humanitaires une jouissance morale en même temps que la satisfaction des intérêts matériels facilités par de meilleures relations.

Quelques mots maintenant sur la question du Niger.

On sait que le cours supérieur de ce fleuve est sous la dépendance de la France. Actuellement, et pour de longues années très-certainement, cette partie du Niger ne sera abordable que par nos possessions de la Sénégambie. Accepter la liberté de navigation et sous notre propre contrôle ne serait donc qu'une déclaration — platonique sous le rapport commercial — qui ne porterait aucune atteinte à nos droits administratifs et politiques.

Quant au bas Niger, il fut un temps où, ses territoires étant inoccupés et le commerce de diverses puissances y étant représenté, on aurait pu le soumettre au régime des fleuves dits internationaux. Aujourd'hui, l'influence politique et commerciale anglaise est établie au bas Niger, et, si l'Angleterre consent à la liberté de navigation et de commerce, elle n'accepterait certainement pas le contrôle d'une Commission internationale.

Ce que l'Angleterre n'accepterait pas et n'a pas admis pour le bas Niger ne pouvait nous être imposé pour le haut Niger.

Aussi la Conférence n'a-t-elle admis que la liberté de navigation pour le haut fleuve; et, si elle a déclaré la navigation et le commerce libres dans le bas Niger, elle en a confié le contrôle aux puissances souveraines ou protectrices et non à une Commission internationale.

Peut-être quelques personnes se font-elles des illusions sur les avantages que nous retirerons de ce régime dans le bas Niger. Sans doute les Anglais n'y établiront plus de droits différentiels, et les indigènes, exploités d'abord exclusivement par des Anglais, ne tarderont pas à appeler de tous leurs vœux la concurrence étrangère.

Mais ceux de nos commerçants qui entreprendraient la lutte s'en trouveraient-ils bien? — Partout, sur les territoires dits inoccupés, où une lutte sérieuse s'est engagée entre nos commerçants et l'étranger, nous avons vu nos nationaux se ruiner ou réclamer l'intervention de la métropole, avec l'espoir de trouver dans des droits protecteurs un contre-poids soit aux énormes capitaux de leurs concurrents, soit aux conditions générales plus favorables de leur industrie et de leur commerce. Le bas Niger lui-même nous en a fourni tout récemment un remarquable exemple.

La protection, sous une forme ou sous une autre, n'est pas seulement une condition nécessaire de notre commerce colonial, de la colonisation française en Afrique; mais elle s'impose absolument si nous voulons que ce commerce s'alimente avec les produits de notre industrie, et j'ajoute, vu les conditions de l'industrie métropolitaine, que moins celle-ci sera encouragée, protégée, plus il nous sera nécessaire d'être protectionnistes en Afrique si l'on veut réellement soutenir qu'on recherche surtout dans la colonisation des débouchés à notre industrie.

Au point de vue spécial que je viens d'indiquer, la liberté commerciale ne nous serait donc pas plus avantageuse au Congo, si elle y était applicable.

L'Allemagne, se trouvant dans des conditions industrielles et commerciales différentes des nôtres, espère probablement lutter contre l'Angleterre sur le marché du bas Niger. Quant aux autres puissances européennes, dont l'état industriel et commercial est encore moins satisfaisant que le nôtre, je n'ai pas besoin de dire que, pour elles, la liberté commerciale en Afrique est simplement un leurre, et que,

si d'autres préoccupations ne les avaient pas amenées à la Conférence, elles auraient bien perdu leur temps.

L'égalité apparente qui ressort de l'expression « liberté commerciale » est en réalité une des plus monstrueuses inégalités imaginées par une société civilisée. Tout n'est que fiction, illusion dans l'immense mystification provoquée par l'Association internationale belge.

IX

Nous voici enfin arrivés à la grosse question désignée dans le programme de la Conférence sous le titre « liberté de navigation et de commerce au Congo ».

Résumons notre opinion sur le fond même de la question avant de voir comment la Conférence se propose de l'élargir et d'en tirer parti.

En ce qui concerne la liberté de navigation, nous avons pensé que ce régime pouvait être admis, pour la partie maritime du Congo, entre l'embouchure et les premiers rapides ; on peut même admettre une commission internationale de navigation sous la réserve que les territoires au nord et au sud du bas fleuve seront des colonies de puissances capables d'y maintenir l'ordre, de faire exécuter les travaux nécessaires à la navigation et de faire observer en temps de guerre la neutralité.

Au-dessus de Brazzaville, le Congo et ses affluents redeviennent navigables — dit-on — sur de grandes distances. En tout cas, on ne connaît encore de ce bassin que sa grande artère et un de ses affluents : l'Alima, qui coule sur territoire français. D'après les principes du Congrès de Vienne sur le régime des fleuves internationaux, la liberté de navigation — établie sur le cours principal d'un fleuve — ne peut être imposée sur ses affluents coulant sur le territoire d'une seule puissance. Il n'y a donc pas, au point de vue du droit international, de motif pour que nous sou-

mettions à ce régime l'Alima et tout autre affluent coulant sur notre territoire ; nous n'y avons aucun intérêt.

Que la navigation du Congo central soit déclarée libre, nous pourrions encore y consentir, sous réserve des concessions à nous faire en retour ; mais que le contrôle de cette liberté soit enlevé aux États riverains et confié à une commission internationale qui peut nous ordonner, au centre de l'Afrique, l'exécution de travaux insensés, nous causer mille embarras, soulever mille conflits avec les populations ou avec notre administration, c'est inacceptable. Qui réglerait les conflits ? quelle solution y aurait-il, là-bas, dans l'inconnu ? On peut, du reste, opposer à la création de commission internationale au centre de l'Afrique ce que nous dirons plus loin à propos des garanties de neutralisation.

On sait qu'entre Vivi et Brazzaville le Congo est innavigable. L'idée était donc venue à l'Association internationale d'appliquer aux territoires mêmes, aux voies terrestres, les mêmes principes qu'aux voies fluviales. Liberté commerciale répondrait ici à la liberté de navigation ; la commission internationale ferait exécuter sur terre les travaux nécessaires au commerce aussi bien que ceux relatifs à la navigation ; elle saurait aussi bien toucher des taxes d'un côté que de l'autre ; ses membres — sans doute pour être affranchis davantage de toute attache nationale — seraient payés sur ces taxes ; cette commission deviendrait bientôt aussi internationale que l'Association belge ; elle se confondrait ou se fondrait rapidement avec celle-ci... Mais laissons-là le but de l'invention... et revenons à la liberté commerciale envisagée en elle-même, avec son cortège d'institutions nouvelles fonctionnant sur le bassin du Congo et même au-delà.

Nous savons déjà que la liberté commerciale qu'on entend à la Conférence n'est autre chose que la franchise des marchandises d'importation, que cette franchise favorise les pays producteurs, surtout l'Angleterre et l'Allemagne.

Notre commerce au Congo s'est soutenu en s'alimentant des produits étrangers ; il continuerait naturellement à le

faire sous le nouveau régime ; tandis que dans nos colonies nous pouvons, grâce à des droits protecteurs, introduire les produits français, réussir à en donner le goût aux indigènes et ainsi assurer réellement des débouchés à notre industrie.

Mais si, jusqu'à présent, le commerce français se soutenait aussi bien que le commerce étranger au Congo, s'il y tient même le premier rang après la Hollande, c'est qu'aucune charge ne pesait sur lui. Les légers cadeaux ou *coutumes* payées aux chefs indigènes augmentaient peu les frais généraux. Il en serait tout autrement lorsqu'il faudrait payer les frais d'une commission internationale dont les attributions sur le fleuve et son bassin comprendraient la direction des travaux publics, la perception des taxes ou les finances, la police sur les cours d'eau et les territoires, l'administration d'un personnel qui serait bientôt considérable ; car, en somme, cette fameuse commission internationale, investie de toutes ces attributions dans une contrée où il n'existe pas d'état politique, serait elle-même tout le gouvernement et certes le véritable gouvernement, d'autant plus coûteux qu'il serait composé d'éléments hétérogènes, d'administrateurs de hasard casés pour satisfaire les influences utilisées en Europe par l'Association belge, créatures qui rendent généralement peu de services, causent de grandes dépenses, de gros embarras. Qui paierait tout ça ? le commerce. Ce qu'il ne paierait pas comme droits d'importation, il le paierait à d'autres titres, et paierait fort cher une Babel administrative ou le plus mauvais des gouvernements.

Dans ces conditions, le courant commercial du Congo ne se porterait-il pas de préférence vers l'Ogôoué ou le Gabon ?

Je ne serais pas éloigné de croire, j'admets même très-volontiers que, malgré notre système douanier au Gabon, système qu'on pourrait d'ailleurs modifier, les commerçants du bas Congo préféreraient bientôt notre régime à celui qu'on leur promet ; mais cela ne suffirait pas à les

attirer au Gabon, trop éloigné du bassin intérieur du Congo. Le commerce du Congo disparaîtrait ou se débarrasserait du régime qu'on veut lui imposer. Une chance lui restait encore cependant, c'est que le bassin du Niari lui offrit, à l'abri du drapeau français, une existence sûre, à bon marché, à meilleur marché certainement que les commissions ou gouvernements internationaux, car, sur un territoire français, il ne saurait être question de contrôle international.

Il n'était pas inutile d'envisager ces hypothèses ; mais, à vrai dire, nous ne croyons pas à l'application de la liberté commerciale à l'intérieur de ces régions. Quel résultat auraient des règlements sur la liberté d'accès aux immigrants et sur la franchise de marchandises qui ne pourront pas circuler ? Loin d'assurer la paix, ne serait-ce pas provoquer la lutte à prix d'or et à coup de fusil ? O illusions ! O duperies ! Augures de Berlin, vous regardez-vous sans rire !

D'après tout ce qui précède, on pouvait donc se faire, avant la réunion de la Conférence, une idée assez exacte des tendances, des vues qu'on y apporterait, du but que l'Association belge poursuivrait et même des moyens qu'elle emploierait. On pouvait prévoir l'opposition formelle du Portugal, et de sérieuses résistances de la part de la France à toute proposition portant atteinte à l'exercice de ses droits administratifs et politiques sur les territoires de l'Ouest africain ou du Congo français. On devait s'attendre à ce que la France repoussât toute proposition qui aurait amoindri ses titres pour traiter : soit avec le Portugal, sur la base d'une reconnaissance réciproque de nos droits sur la rive droite du bas Congo et des siens sur la rive gauche ; soit avec le Portugal et l'Association internationale ou mieux l'État du Congo, celui-ci prenant possession des territoires de la rive gauche du Congo, et le Portugal recevant une ample compensation dans la facilité et la reconnaissance accordées à son extension coloniale d'Angola au Mozambique.

Ces deux solutions satisferaient également la France ; mais la première seule est pratique et peut assurer à ces régions la sécurité, la paix nécessaires au développement de la colonisation. Ce n'est pas un nouvel État du Congo, État sur le papier, qui offrira les mêmes garanties et sera plus capable que le Portugal de défendre la neutralité d'un fleuve international.

Il faut avouer que, dans sa première phase, la Conférence nous a causé autant d'étonnement que d'inquiétude. Il n'y a qu'à relire, dans les dépêches Havas ou les journaux de la première semaine de décembre, les comptes-rendus et les extraits des « déclarations relatives à la liberté du commerce dans le Congo, son bassin, ses embouchures et pays circonvoisins » — extraits beaucoup trop longs pour être reproduits ici — et l'on comprendra sous quelle impression nous résumions alors les travaux de la Conférence :

« Chaque jour nous apporte la nouvelle d'un abandon. Pour avoir consenti à discuter les formules d'un nouveau droit international avant d'avoir fait reconnaître nos droits, nous allons abandonner le bénéfice des découvertes et des travaux de Brazza.

» On nous a fait accepter successivement une délimitation fantaisiste du bassin géographique du Congo ; puis celle d'une zone maritime occidentale s'étendant sur les territoires français compris entre Setté-Cama et le bas Congo, et sur le territoire compris entre le Congo et la limite septentrionale de la colonie portugaise d'Angola ; le lendemain on rattachait encore à toutes ces contrées, pour en former le bassin commercial (!), — lisons le futur État du Congo, — l'immense région s'étendant à l'est du bassin du Congo jusqu'à la côte de l'Océan indien, entre Zanzibar et le Zambeze, région comprenant à peu près la moitié de la colonie portugaise de Mozambique.

» On a admis ensuite, pour cet empire sur le papier, le nouveau régime de la liberté commerciale avec accompagnement obligé de commission internationale.

» On ne tardera pas à nous faire admettre la neutralisation ou l'internationalisation de ces territoires. Une fois là, on arrivera bientôt à confondre la Commission avec l'Association internationale, que l'on restaurera à l'aide d'un emprunt garanti par toutes les puissances et qui se chargera de réaliser les utopies de Stanley. Toutes les attributions accaparées en pays neuf par cette société plus ou moins internationale d'exploitation lui donneront l'autorité souveraine jusqu'au jour où la mystification économique éclatera à tous les yeux, et où l'Association disparaîtra devant l'Allemagne, qui lui aura prêté son concours moral et matériel pour la déguiser en État. La colonie allemande du Congo sera créée de toutes pièces sans délier d'autre bourse que celle des voisins, mais en s'appropriant une partie de leurs territoires, ou en leur laissant le vain titre de protecteurs à condition qu'ils abandonnent les bénéfices et supportent toutes les charges de l'occupation.

» L'appétit était venu en mangeant, l'audace des promoteurs ou partisans de l'Association n'avait plus de bornes après tant de concessions de principe et les reconnaissances successives de diverses puissances... Le représentant des États-Unis en arriva à prendre la Conférence pour une salle de Bourse et à proposer de lancer l'affaire Stanley, ce chemin de fer le long du Congo qui coûterait bien 500 millions s'il fallait le construire en Europe sur un terrain semblable à celui du Congo! Au besoin, pour avoir de l'argent, on aurait tout mis en loterie : affaires industrielles, territoire du Congo, gouvernement, etc. »

Dangers réels d'une part, bouffonneries d'une autre ; il était temps qu'une réaction se produisît et s'opposât aux défaillances de notre diplomatie.

L'occasion se présentait avec la demande de neutralisation et de garantie de neutralisation, sanction des déclarations précédentes de la Conférence. On comprit qu'on ne pouvait passer outre sans avoir sauvégardé nos intérêts et nos droits sur l'Ouest africain.

Devant nos réclamations et celles du Portugal, la Confé-

rence déclara que la Commission internationale du bas Congo n'exercerait de contrôle que sur les territoires où aucune Puissance n'aurait de droits de souveraineté ou de protectorat. Enfin, des négociations particulières ont été reprises entre la France, le Portugal et l'Association depuis la fin de décembre.

Si elles n'aboutissent pas, l'Etat-fantôme esquissé à Berlin aura peut-être vécu. S'il survit sous une forme ou une autre, sa viabilité sera bien compromise par les conflits qui ne manqueront pas de se produire dans le bas Congo et n'y rendront pas meilleure la situation du Portugal.

Cette perspective de luttes entre civilisés, entre eux et les indigènes, de l'attrait ainsi offert aux aventuriers des deux mondes, de l'imprudente conduite, dans les pays neufs, d'agents européens inexpérimentés, de la faiblesse des moyens d'administration, de répression; le tableau des désordres de tout genre auxquels se livreront plus que jamais — sur le prétendu territoire portugais et sur celui d'un État embryonnaire — les tribus, les villages, déjà enclins aux luttes intestines; la possibilité que ces désordres atteignent et dépassent nos frontières : ce sont là des probabilités qui sautent aux yeux de tout le monde et qui prennent — pour le centre de l'Afrique — le caractère de la certitude, surtout quand nous nous rappelons que l'Association n'est représentée sur cet immense territoire que par deux cents Blancs plus ou moins détestés. Cette certitude nous a fait combattre les folles prétentions de l'Association et son système d'organisation pour rire du centre africain ; de même que les précédentes considérations ne nous permettent pas d'accorder à la neutralisation même de la zone maritime une garantie qui nous causerait mille difficultés dans les cas aussi nombreux que certains où nous serions obligés à prendre des mesures de répression nous amenant sur les territoires de nos voisins : Portugal, État du Congo, colonie allemande ou autre de fraîche date ou de sympathie douteuse.

Nous ne pouvons donc accorder notre garantie de neu-

tralité que dans le cas où nous n'aurions plus à redouter sur nos territoires le contre-coup des dissensions et des luttes des voisins, c'est-à-dire dans le cas où nous aurions une frontière sérieuse : le Congo.

L'Association internationale doit abandonner aujourd'hui tout espoir de se maintenir sur la rive droite du bas Congo, entre la France et le Portugal.

A moins de vouloir remettre entre les mains de l'Angleterre — mal dissimulée par le Portugal — les deux rives du Congo, l'Europe doit repousser les prétentions du Portugal sur la rive septentrionale.

Et, si les diplomates réunis à Berlin prennent encore le temps de réfléchir, ils comprendront que le fantôme de l'Association internationale doit faire place au Portugal sur les territoires de la rive gauche du Congo. — L'Association est arrivée au moment psychologique de la liquidation.

Enfin, si l'Association et le Portugal écoutaient les conseils des Puissances qui les exploiteraient le plus durement à l'occasion, si leurs résistances rendaient impossible à Berlin toute solution pratique, la perspective des troubles du bas Congo et de leurs conséquences pour nos concurrents ne serait pas pour nous inquiéter sur le succès final de notre entreprise, si notre gouvernement remplit ses devoirs sur la côte de l'Ouest africain et ses obligations vis-à-vis de la mission Brazza.

Si notre diplomatie ne remporte pas le succès que nous lui souhaitons, nous devons arriver au même but par la force des choses.

Que le pays, que le Parlement se montrent donc persévérateurs et soucieux de l'avenir d'une entreprise qui est leur œuvre : œuvre économique, humanitaire, et par cela même justement populaire. Notre esprit peut s'exercer sur les Makoko de l'Afrique avec plus de légèreté que celui des Anglais sur les rajahs asiatiques ; mais il faut nous faire excuser ces travers par la même habileté, le même bon sens pratique, le même dévouement aux intérêts nationaux que nos voisins d'autre-Manche. Le moment arrivera bientôt où les

décisions qui pourront être prises à Berlin seront soumises au Parlement; nous sommes convaincus qu'il ne laissera pas entacher la plus belle page de l'histoire coloniale contemporaine, qu'il ne laissera pas porter atteinte à nos intérêts, à nos droits et à nos obligations au Congo.

X

En résumé, la question de l'Afrique occidentale ne saurait être considérée comme un facteur dans la politique générale; si cette question n'est pas résolue par un accord préalable de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la France, celle-ci et l'Allemagne peuvent s'entendre sur ce terrain aujourd'hui restreint, mais capable de s'étendre demain, dans leur intérêt et celui de l'Europe centrale et occidentale, à toute la politique africaine et asiatique. Une première entente peut en faciliter de nouvelles.....

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne le Congo, nous connaissons le but des divers intéressés et leur situation; nous savons que, par la force même des choses, nous devons obtenir satisfaction si la Conférence de Berlin et les négociations particulières avec le Portugal et l'Association internationale belge ne donnent pas de solution pratique.

Que notre but soit atteint dans un avenir plus ou moins rapproché, ne convient-il pas, pour terminer, de nous demander ce que nous ferons de cette nouvelle colonie, et s'il est possible de prendre part avantageusement à l'exploitation des richesses de l'Afrique équatoriale ?

Qu'il me soit permis, d'abord, de rappeler que, pour être convaincu de l'utilité, de la nécessité de la colonisation, je ne suis pas un optimiste trop aveugle relativement à la richesse de nos colonies actuelles ou futures. Je suis persuadé que l'Indo-Chine orientale peut devenir la plus importante de nos colonies; je ne ferais cependant pas de

ses ressources naturelles un plus grand panégyrique que de celles de l'Afrique. Je crois me rendre compte à peu près du temps, des efforts, des sacrifices nécessaires à la mise en valeur de nos colonies pour obtenir les résultats de tous genres qu'on en attend, et il me semble que toutes peuvent donner ces résultats à certaines conditions.

Bien que les exagérations de Stanley aient fait du tort à la réputation de l'Afrique équatoriale, il paraît acquis que ces immenses régions donneront lieu à un mouvement d'affaires sérieux lorsqu'elles seront pratiquement ouvertes au commerce.

Les premières conditions de cette ouverture sont la paix, la sécurité, — conditions politiques.

D'après ce que nous avons dit, on peut être certain que ces conditions ne seront remplies que si chacun est bien chez soi, si les frontières sont bien déterminées : il ne peut y avoir deux États sur la rive droite du Congo, ni deux États sur la rive gauche.

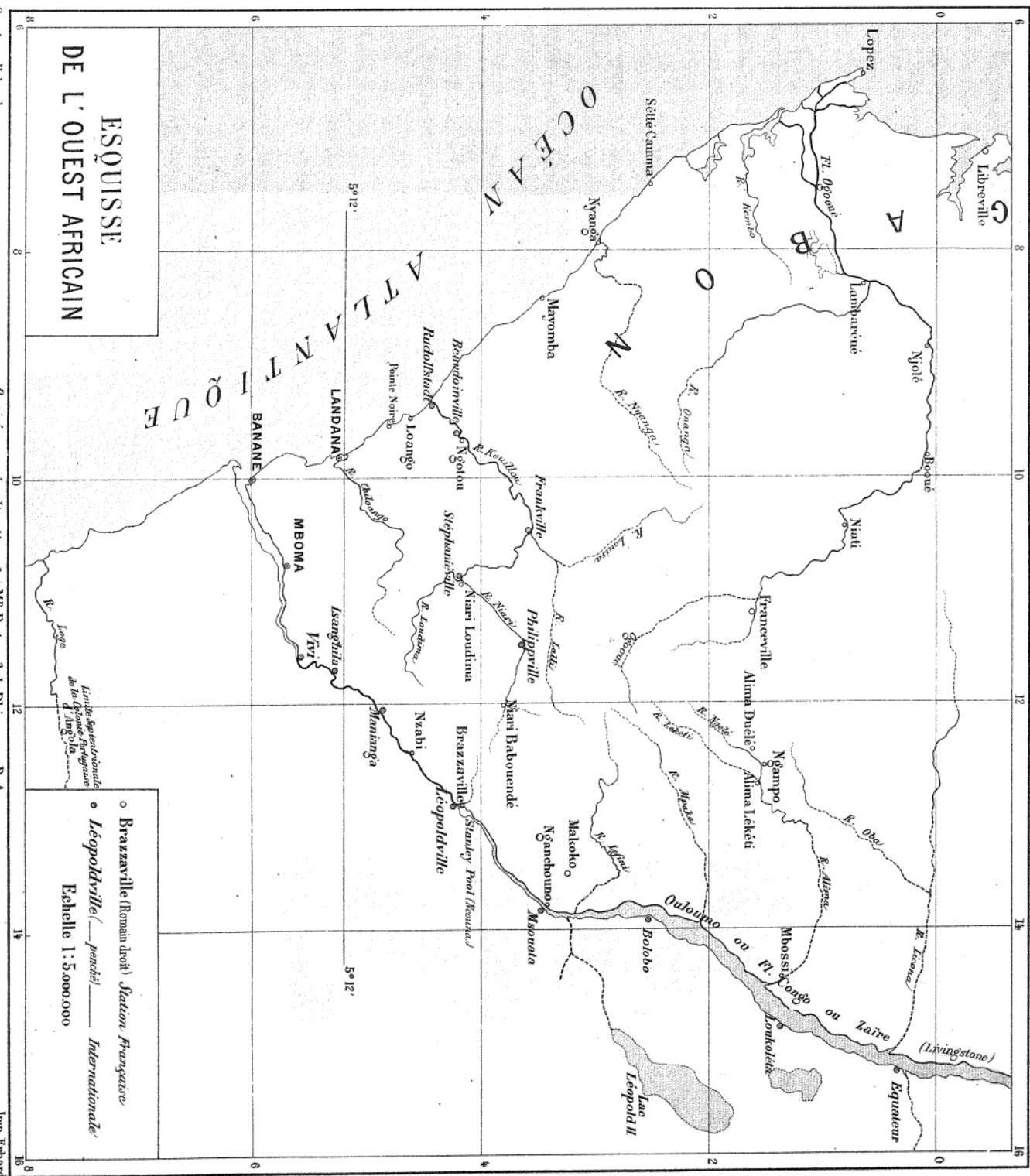
La seconde condition est de proportionner les moyens au but aussi bien que le but aux moyens. Ce principe fondamental, général, qu'on applique si rarement, doit surtout nous guider au point de vue économique.

Si les voies de communication et les moyens de transport ne peuvent être établis qu'à grands frais, les produits actuels de l'Afrique centrale ne supporteront pas les transports ; ils ne paieront pas même l'intérêt des dépenses effectuées pour les travaux, ni leur entretien, etc. Comment paieraient-ils encore les frais d'administration, d'occupation ? Il faut donc bien se garder des folles entreprises et savoir compter avec le temps. C'est précisément parce que les vues de Brazza sur la question sont autrement pratiques que celles de Stanley que j'ai cru pouvoir associer mes faibles efforts aux siens.

La troisième condition est administrative. L'économie s'impose ici, comme dans toutes nos colonies. Il faut éviter l'excès du fonctionnarisme et surtout du militarisme, dont les conséquences sont si coûteuses. Que l'on rende tous les

services aussi simples que possible; que l'administration soit ainsi une charge légère pour les indigènes et les immigrants attirés en temps opportun. — Il faut surtout que l'administration soit animée d'un tout autre esprit, n'envisage pas la colonisation à un point de vue exclusif, etc. Toutes les réformes nécessaires ne peuvent d'ailleurs aboutir que par la création d'un ministère spécial civil des colonies et de la marine marchande. Je ne saurais, sans dépasser le cadre que je me suis tracé, insister sur cette question déjà mûre — on l'a vu récemment lors de la discussion du budget. — Elle sera certainement résolue le jour où la transformation complète de la mission de Brazza deviendra nécessaire.

A ces conditions principales, je suis persuadé que notre établissement du Congo, placé dès son origine sous un régime favorable à la colonisation, tout en présentant les mêmes garanties de sécurité, justifiera les espérances du pays et sera le digne couronnement de la première conquête pacifique de notre époque.



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

